

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Cadre de dépenses sectorielles
à moyen terme (CDSMT) :**

***Ministère de la Famille et des
Organisations Féminines***

***Ministère de la Petite-Enfance
et de l'Enfance***



2012-2014

*Date de la version:
1^{er} Décembre 2011*

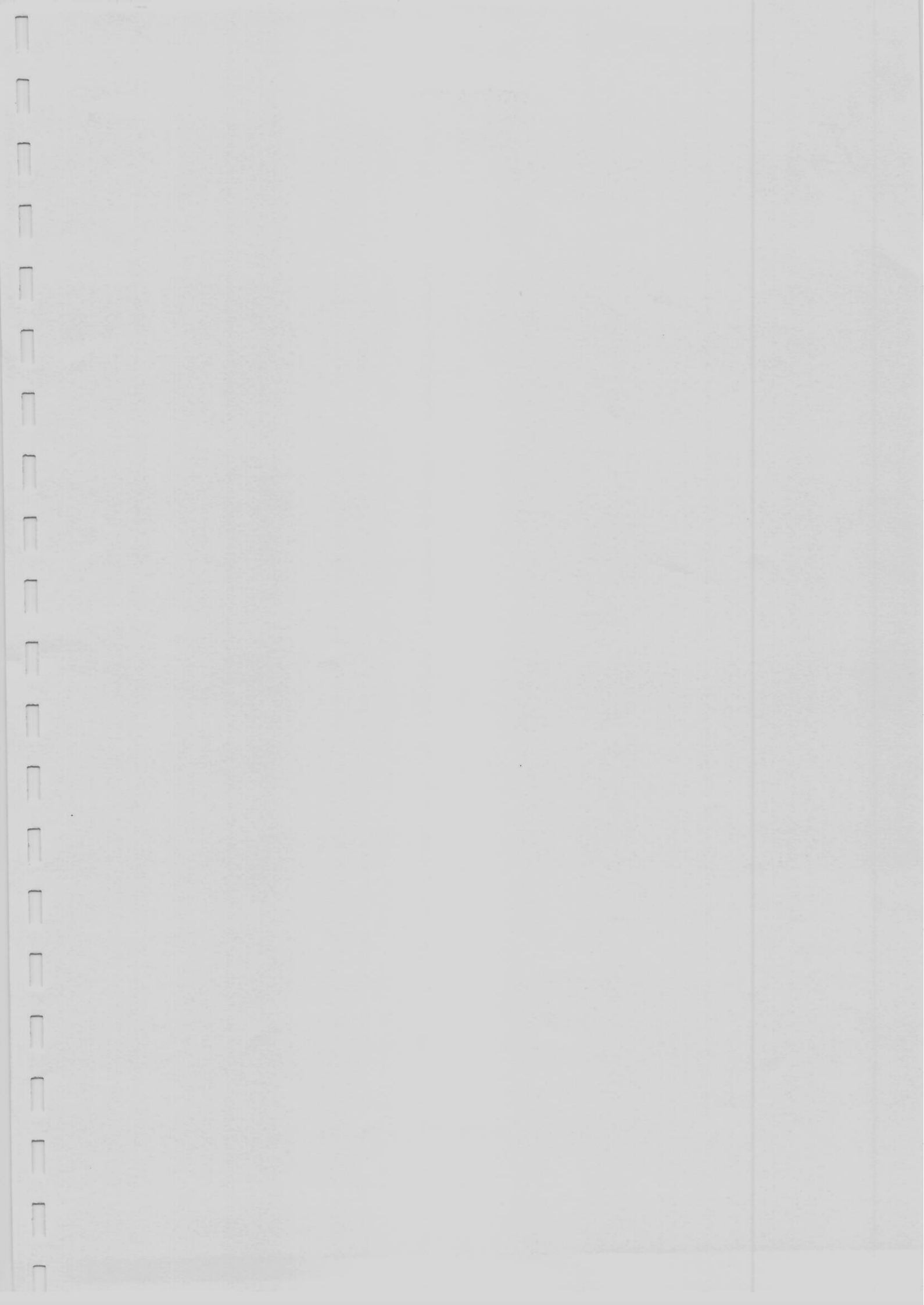
Ce document a été réalisé par le Ministère de la Famille et des
Organisation Féminines et le Ministère de la Petite-Enfance et de
l'Enfance avec l'appui d'UNICEF et du cabinet CRC Sogema

Adresse : *[insérer l'adresse du ministère]*

Pour plus d'information : *[insérer une adresse email pour le ministère]*

Insérer le mot du Ministre

**Photo
du
Ministre**





La problématique de l'enfance est au cœur des préoccupations en matière de politiques nationales. Cet engagement de l'État du Sénégal se justifie à travers son adhésion aux instruments juridiques internationaux de protection des enfants notamment la CDE, les Conventions 138 et 182 de l'OIT, la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'Enfant (CADBE) et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour prendre efficacement en charge les différents écarts sociaux, l'État du Sénégal avec ses différents partenaires s'est résolument engagé dans une perspective programmatique de lutte contre les inégalités et les vulnérabilités. C'est ainsi qu'il a accès à différents instruments dans le cadre de planification nationale concernant la problématique de la réduction de la pauvreté.

Il apparaît sans équivoque, dans tous les documents de politique économique et sociale notamment les DSRP1 et 2, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), le Programme Intégré de Développement de la Santé (PDIS), que l'option du Sénégal est de trouver une meilleure articulation pour la prise en charge correcte des besoins spécifiques des couches vulnérables.

Toutefois, force est de reconnaître que malgré les nombreux investissements publics comme privés, des réformes s'imposent nécessairement dans ce secteur autant pour consolider les acquis, pour rationaliser les ressources que pour restaurer l'unité du secteur.

C'est à cet effet que j'ai instruit la Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance (DDPE) conformément au décret n°2011-634 portant répartition des services de l'État et du Contrôle des Établissements Publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères de continuer sa participation à l'élaboration de ce présent CDSMT.

**Le Ministre d'État,
Ministre de la Petite Enfance
et de l'Enfance**

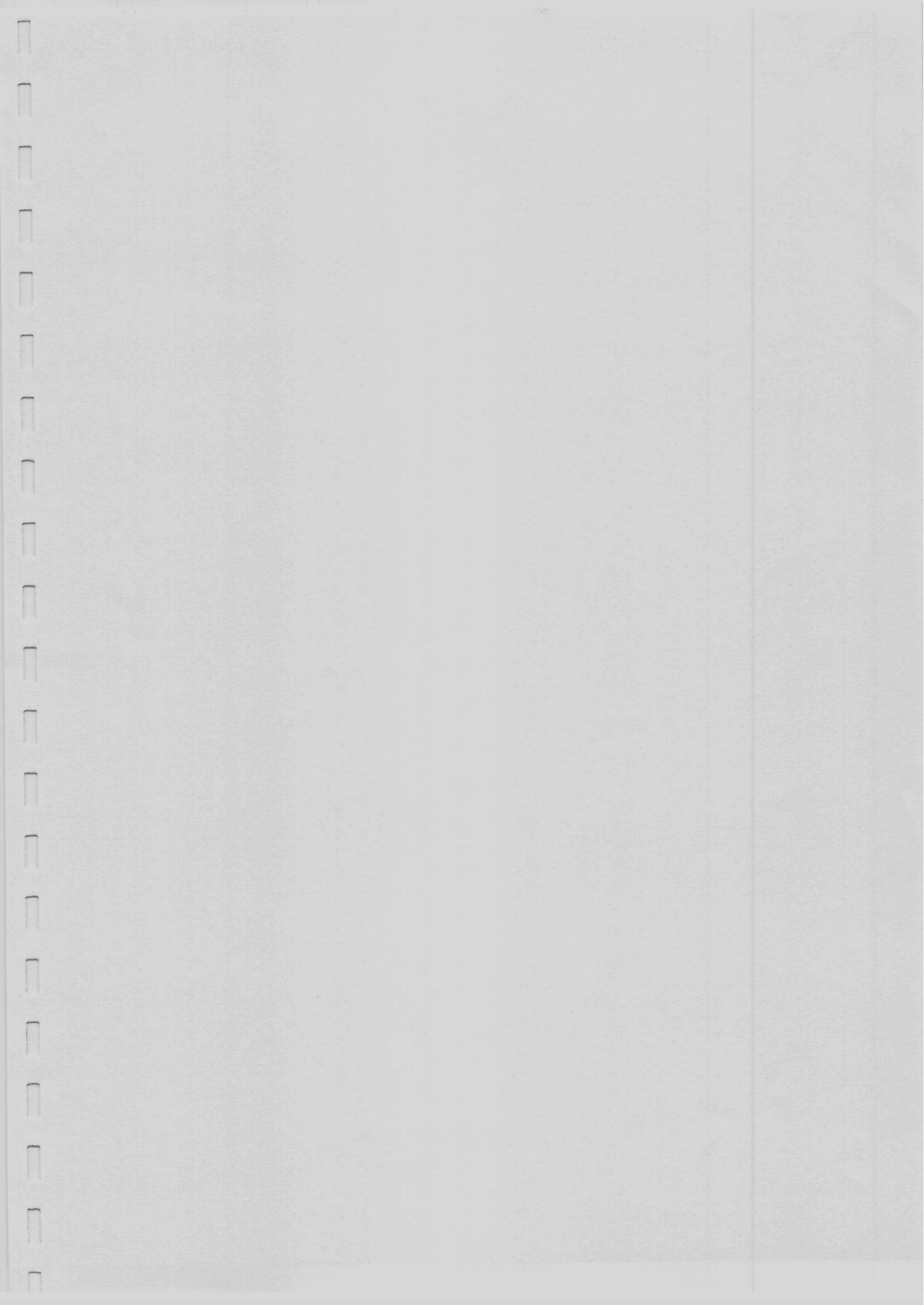
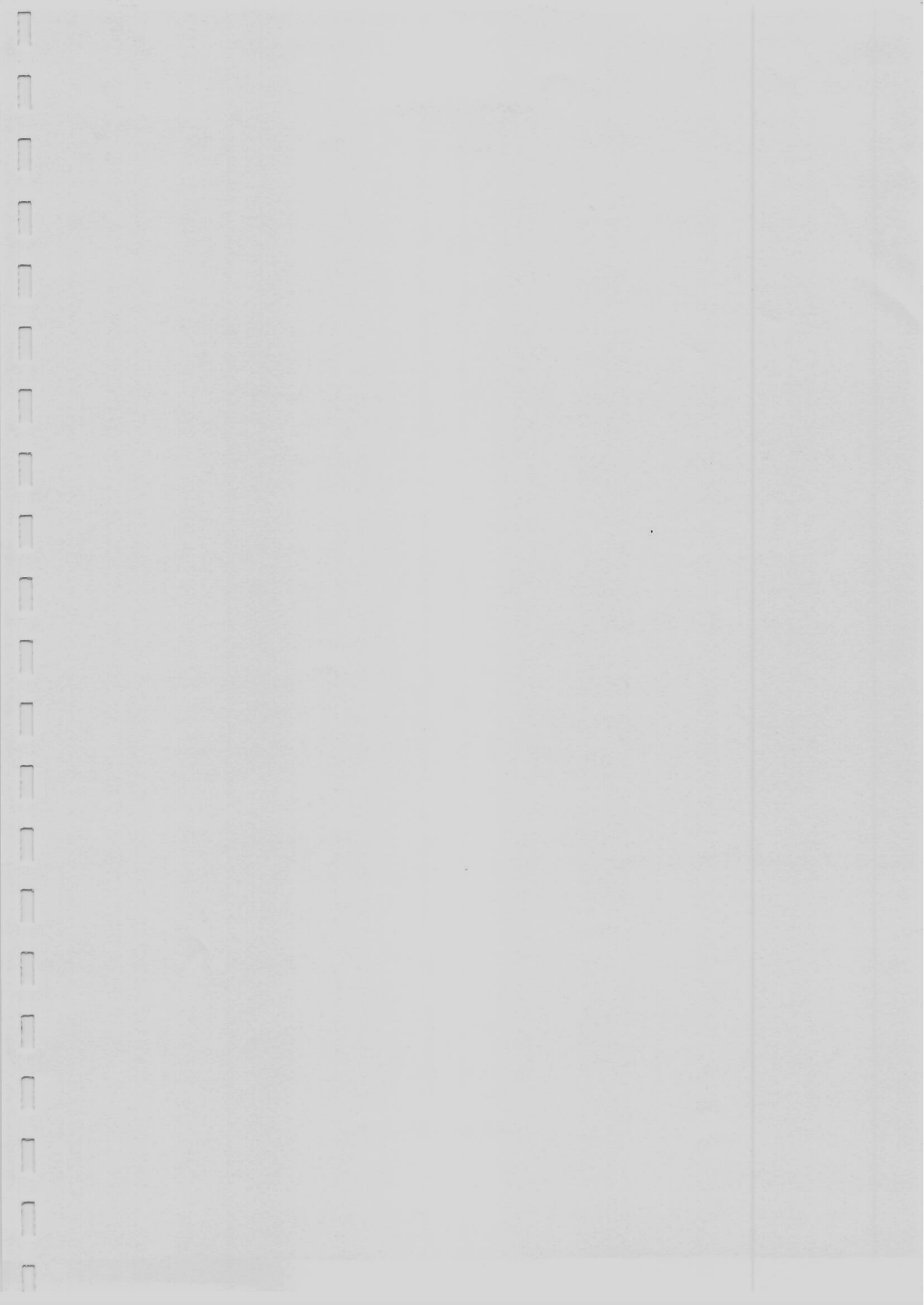


TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	<i>i</i>
1 Le bilan stratégique sectoriel	1
1.1 Présentation du secteur	1
1.2 Contexte	2
1.3 Résultats du secteur.....	8
1.4 Enjeux et défis du secteur.....	10
2 Les objectifs et programmes du secteur	13
2.1 Description du programme 1	14
2.2 Description du programme 2	17
2.3 Description du programme 3	19
2.4 Description du programme 4	21
2.5 Description du programme 5	23
2.6 Description du programme 6	26
3 La planification budgétaire du secteur	27
3.1 Le budget global	27
3.2 Le budget des programmes	27
4 Mise en œuvre, suivi et évaluation.....	29
4.1 Le plan de mise en œuvre du secteur pour 2012.....	29
4.2 Le plan de suivi et évaluation pour 2012.....	31
Annexe 1 : Les fiches de composante des programmes	34



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé, depuis quelques années, dans un vaste chantier d'amélioration de l'efficacité et de la transparence des systèmes de gestion des finances publiques qui passe par l'intégration des principes de bonne gouvernance dans la gestion des ressources financières de l'État. Au nombre des réformes entreprises en ce sens, la mise en œuvre progressive de la programmation budgétaire et économique pluriannuelle a permis de réaliser des progrès notables en matière de planification et de budgétisation efficace des affaires publiques. Cette programmation est mise en œuvre au moyen du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et de ses pendants sectoriels, les cadres de dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT). Ceci illustre le rôle de précurseur de l'État sénégalais dans l'application, avant la lettre, des articles 52 et 53 de la directive NO06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant sur les lois de finances au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

En intégrant les principes de budgétisation pluriannuelle et de gestion axée sur les résultats dans un cadre unique de planification et de budgétisation, la mise en œuvre du CDMT et des CDSMT s'est en effet traduite en une capacité accrue de prévision des dépenses publiques, un accroissement de la transparence dans l'utilisation des fonds publics, de même qu'un renforcement de la responsabilisation des gestionnaires. En outre, en favorisant une meilleure articulation entre les politiques nationales et sectorielles et la préparation du budget de l'État, ces outils ont contribué à accélérer la réalisation des objectifs stratégiques de développement que le Sénégal s'est fixés dans son Document de Politique Économique et Sociale 2011-2015 (DPES).

Cette réforme visant l'introduction et la mise en œuvre du CDMT et des CDSMT est d'ailleurs appuyée par la récente refonte de la Loi organique des Finances votée en juin 2011. De même, le Guide Méthodologique de Programmation Économique et Budgétaire Pluriannuelle préparé par le Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières du Ministère de l'Économie et des Finances fournit un cadre détaillé et pratique pour le développement d'un CDSMT. Le présent document de CDSMT a été développé en conformité avec ce guide qui valorise l'expérience du Sénégal acquise au cours des dernières années dans ce domaine.

Ainsi, le Ministère de la Famille et des Organisations Féminines et celui de la Petite Enfance et de l'Enfance ont jugé nécessaire de réviser le précédent document de CDSMT afin que la programmation budgétaire 2012-2014 reflète l'évolution du contexte et des structures intervenant dans le secteur. Ce document de programmation budgétaire pluriannuelle revêt toute son importance et sa signification lorsqu'il se traduit en une méthodologie pratique et opérationnelle qui permettra à son tour :

- de renforcer la qualité de la planification budgétaire, l'efficacité et l'efficience dans son exécution,
- d'assurer un meilleur suivi et contrôle de la dépense publique.

La mise en œuvre de ce présent CDSMT s'articule autour de six (06) programmes qui ont été développés selon une méthode participative associant l'ensemble des structures et entités du secteur. Le tableau ci-dessous présente chacun de ces programmes et leurs objectifs globaux. Les paragraphes suivants présenteront ensuite une brève description de chacun de ces six programmes.

SECTEUR	Ministère de la Famille et des Organisations Féminines / Ministère de la Petite-Enfance et de l'Enfance		
PROGRAMMES	Programme 1 : Contribuer à la protection sociosanitaire et à l'insertion économique des groupes vulnérables	Programme 2 : Promotion et protection des familles	Programme 3 : Protection de l'Enfant
UNITÉ RESPONSABLE	Direction du Développement Communautaire	Direction de la Famille	Direction des Droits et de la Protection de l'Enfant
OBJECTIFS GLOBAUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la protection sociosanitaire des groupes vulnérables 2. Réduire le taux des enfants non scolarisés, le taux d'analphabètes et le taux de personnes vulnérables non qualifiées des régions de Diourbel et Kafrine 3. Renforcer les capacités d'intervention des services déconcentrés et des OCB 4. Renforcer la sécurité alimentaire des populations 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amener les familles à rationaliser leurs ressources 2. Améliorer les capacités d'épargne et d'investissement des familles 3. Promouvoir des réflexes égalitaires dans la redéfinition des rôles et responsabilités 4. Abandonner définitivement la pratique de l'excision à l'horizon 2015 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amener les communautés à un changement de comportements durables en faveur des enfants 2. Améliorer le système de protection des enfants 3. Réduire la vulnérabilité des enfants
PROGRAMMES	Programme 4 : Appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles	Programme 5 : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté et suivi/évaluation des programmes du Secteur	Programme 6 : Administration, gestion des ressources et coordination des activités du ministère
UNITÉ RESPONSABLE	Direction des Organisations Féminines	Cellule de Suivi Opérationnelle des Projets de Lutte contre la Pauvreté	Directeur de Cabinet
OBJECTIFS GLOBAUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté 2. Favoriser l'émergence d'organisations de femmes et de jeunes filles plus viables, performantes dans leurs interventions 3. Contribuer à la réduction de la vulnérabilité chez les femmes et jeunes filles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atténuer la pauvreté et étendre la protection sociale au profit des Groupes Vulnérables 2. Renforcer la disponibilité des données sur les groupes vulnérables pour une bonne planification des programmes 3. Planifier, suivre et évaluer les programmes du Secteur pour un renforcement des interventions en faveur des groupes vulnérables 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les moyens du Ministère pour une gestion efficiente des ressources 2. Améliorer la capacité du Ministère à réaliser ses missions

Le programme 1, intitulé «**Contribuer à la protection sociosanitaire et à l'insertion économique des groupes vulnérables**», est sous la responsabilité de la Direction du Développement Communautaire en collaboration avec le Commissariat à la Sécurité alimentaire, le Plan Sectoriel Sida et le PALAM. Il s'articule autour de quatre (04) composantes :

- prendre en charge les besoins communautaires des groupes vulnérables;
- accroître les revenus et l'accès à l'éducation et à la formation;
- redynamiser les services déconcentrés du développement communautaire;
- contribuer à la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

Il vise l'amélioration du taux de couverture de la politique nationale de protection sociosanitaire des groupes vulnérables. Le budget du programme est estimé à quatre milliards cinq cent soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille (4.577.387.000) francs FCFA.

Le programme 2, intitulé «**Promotion et protection des familles**», sous la responsabilité de la Direction de la Famille en collaboration avec le Centre national d'Assistance et de Formation des Femmes, est articulé autour des quatre (04) composantes suivantes :

- revoir les rôles et responsabilités familiales;
- promouvoir l'éducation au niveau des familles;
- éliminer les gaspillages dans les familles;
- favoriser l'abandon définitif de la pratique de l'excision.

La mise en œuvre de ce programme permettra d'améliorer les conditions de vie des familles et de leurs membres, de promouvoir l'éducation parentale, de lutter contre les gaspillages et d'accélérer dans les zones de prévalence l'abandon de la pratique de l'excision. Le budget du programme est estimé à six cent quatre-vingt-quatorze millions soixante-dix-huit mille (694.078.910) francs FCFA.

Le programme 3, intitulé «**Protection de l'Enfant**», est sous la responsabilité de la Direction des Droits et de la Protection de l'Enfant (DDPE) qui le déroulera en collaboration avec le Centre GINDDI.

Il s'articule autour des trois (03) composantes suivantes :

- Changement de comportement durable en faveur des enfants;
- Amélioration du système de protection;
- Réduction de la vulnérabilité des enfants.

Le programme a pour objectif de lutter contre la vulnérabilité et la maltraitance des enfants à travers des actions de prévention, de protection et de réinsertion. Le coût global est estimé à deux milliards cent soixante onze millions sept cent quatorze mille trois cent soixante onze (2 171 714 371) FCFA.

Le programme 4, intitulé « Appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles » est d'un coût global de deux milliards quatre cent cinquante et un million cinq cent soixante et un mille cent cinquante-trois (2 451 561 153) FCFA.

Il s'articule autour de trois (03) composantes :

- autonomisation de la femme et de la jeune fille;
- renforcement des capacités de gestion des organisations de femmes et de jeunes filles;
- appui direct en faveur des femmes et des jeunes filles.

L'objectif de ce programme est de favoriser l'émergence d'organisations de femmes et de jeunes filles plus viables, performantes dans leurs interventions et de contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté et de la vulnérabilité. La Direction des Organisations Féminines est l'unité responsable de ce programme et mettra à contribution l'Observatoire national de la Femme et le Centre national d'Assistance et de Formation pour la Femme.

Le programme 5, intitulé « Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté et suivi /évaluation des programmes du Secteur », concerne essentiellement la Direction des Stratégies de Développement Social (DSDS) et la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLCP) qui est l'unité responsable.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- atténuer la pauvreté et étendre la protection sociale au profit des groupes vulnérables;
- renforcer la disponibilité des données sur les groupes vulnérables pour une bonne planification des programmes;
- planifier, suivre et évaluer les programmes du Secteur pour un renforcement des interventions en faveur des groupes vulnérables.

Le programme 6, intitulé « Administration, gestion des ressources et coordination des activités du ministère » est composée du Cabinet et de la DAGE. Ce programme est constitué de deux (2) composantes :

- Assurer l'administration des ressources humaines, matérielles et financières du ministère;
- Assurer la planification, le suivi des programmes, la coordination et l'exécution correcte des activités du ministère.

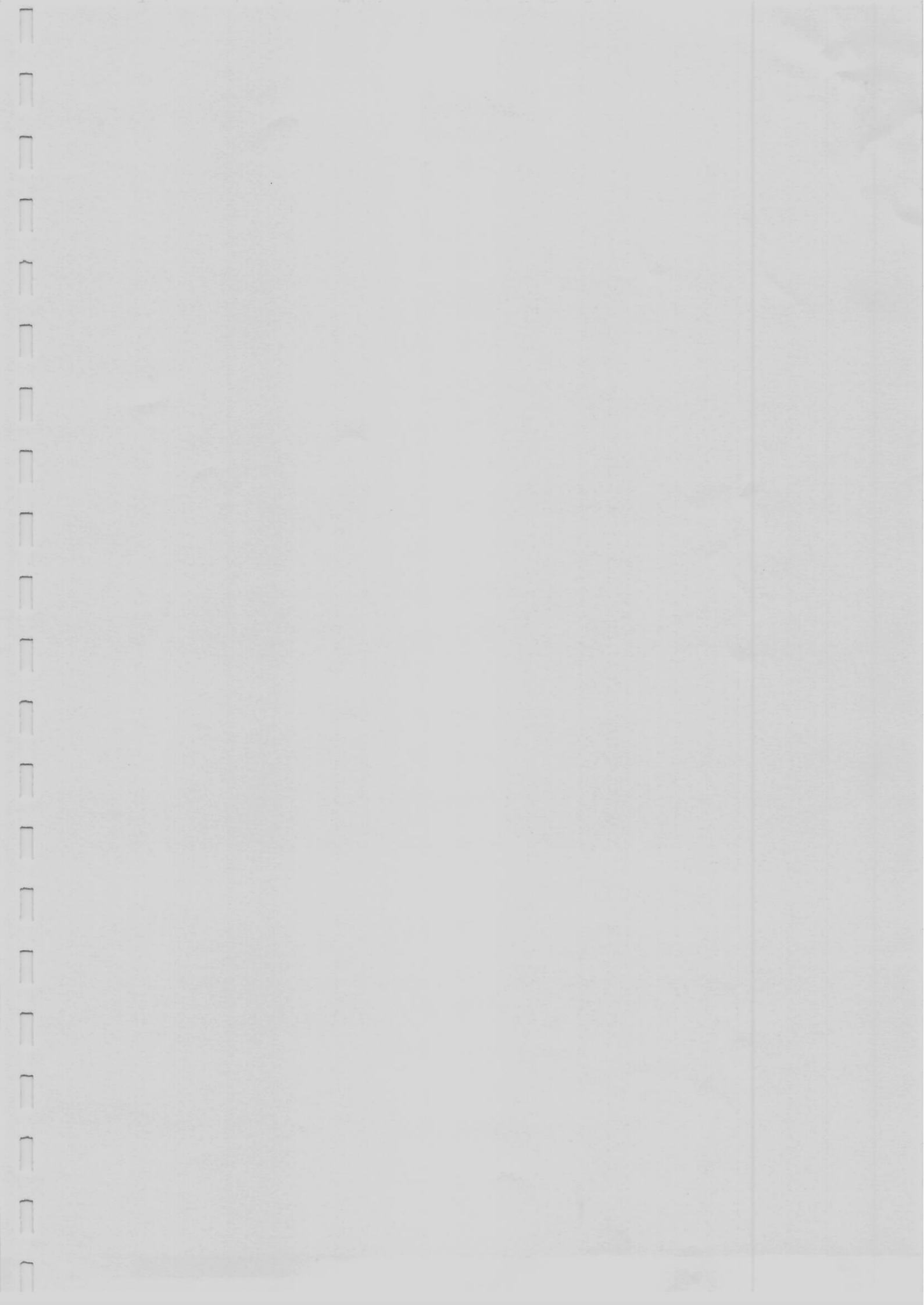
Le coût total de ce programme est estimé à **661 246 980 FCFA**.

Concernant le **budget global**, le CDSMT du secteur de la Famille et de l'Enfance bénéficiera de ressources totales de **11.350.299.586 FCFA pour 2012**. Les dépenses

liées au personnel représenteront 1.233.209.586 FCFA ou 10,9% du total, alors que le fonctionnement représentera 1.503.676.000 FCFA ou 13,2% du total et les transferts courants 971.413.000 FCFA ou 8,6% du total. Les dépenses liées à l'investissement représenteront 6.312.000.000 FCFA ou 55,6% du total et celles liées aux transferts de capital 1.330.000.000 FCFA ou 11,7% du total. Les ressources budgétées dans le CDSMT pour 2012 correspondent aux ressources contenues dans la Loi des Finances 2012.

Pour 2013, le budget total prévu pour le secteur est de 11.465.264.235 FCFA, représentant une hausse globale de 1,0% alors que pour 2014, le budget total prévu pour le secteur est de 11.588.169.468 FCFA, soit une hausse de 1,1%. Ces hausses comprennent une augmentation annuelle d'environ 3% pour les dépenses de personnel et d'un peu plus de 5% pour le fonctionnement. Par hypothèse, les dépenses liées aux transferts courants, à l'investissement et aux transferts de capital demeureront constantes sur la période 2012-14.

Budget total du secteur par titre	2012	% du budget 2012	2013	Hausse en % sur 2012	2014	Hausse en % sur 2013
Personnel	1.233.209.586	10,9%	1.271.547.985	3,1%	1.311.171.576	3,1%
Fonctionnement	1.503.676.000	13,2%	1.580.303.250	5,1%	1.663.584.893	5,3%
Transferts courants	971.413.000	8,6%	971.413.000	0,0%	971.413.000	0,0%
Investissement	6.312.000.000	55,6%	6.312.000.000	0,0%	6.312.000.000	0,0%
Transferts de capital	1.330.000.000	11,7%	1.330.000.000	0,0%	1.330.000.000	0,0%
TOTAL	11.350.298.586	100,0%	11.465.264.235	1,0%	11.588.169.468	1,1%



1 LE BILAN STRATÉGIQUE SECTORIEL

1.1 Présentation du secteur

Selon le décret n° 2010-1012 du 03 août 2010 relatif aux attributions du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance, le Secteur a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la politique définie par le Chef de l'État en matière de politique familiale, de promotion, de protection et de développement des femmes et des enfants. Depuis le mois de mai 2011 (décret n°2011-634 portant répartition des services de l'État), la gestion du secteur est confiée à deux ministères : celui de la Famille et des Organisations Féminines; et, celui de la Petite Enfance et de l'Enfance. À ce titre, le secteur est chargé de :

- veiller au respect des droits fondamentaux des enfants;
- s'assurer de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale;
- conduire les politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants des rues et des enfants en voie de marginalisation;
- mettre en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants;
- identifier et mettre en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales;
- conduire la politique de promotion et d'encadrement de la femme, des organisations féminines et lutter efficacement contre les discriminations à l'égard des femmes.

Pour mener à bien ses missions, chaque ministère s'appuie sur :

- le Cabinet et les Services qui lui sont rattachés;
- les Directions;
- les autres administrations.

La structure organisationnelle des deux ministères est décrite ci-après.

Pour le Ministère de la Famille et des Organisations Féminines:

1. Le Cabinet et services rattachés

- L'Inspection interne;
- La Cellule d'Information, de Communication et de Documentation;
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.
- La Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté.

2. Les Directions

- La Direction de la Famille;
- La Direction des Stratégies de Développement social;
- La Direction du Développement communautaire;
- La Direction des Organisations féminines;
- La Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

3. Les Autres Administrations

- Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF)

Pour le Ministère de l'Enfance et de la Petite Enfance :

1. Cabinet et services rattachés

- Inspection interne;
- Bureau du suivi;
- Service de la Communication.

2. Directions et service

- Direction de l'éducation préscolaire;
- Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance;
- Direction de la Petite Enfance;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

3. Autres administrations

- Agence Nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits ;
- Projet YAKALMA;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'orientation pour les enfants en situation difficile (Ginddi).

1.2 Contexte

Durant la dernière décennie, le Sénégal, dont 49% des 13,7 millions d'habitants ont moins de 18 ans, s'est attelé à l'édification d'une nation basée sur le respect des droits humains et la libre entreprise. Depuis 2008, les progrès réalisés jusqu'à cette date ont subi un recul causé par les crises économique, énergétique et financière qui, conjuguées aux sécheresses et inondations, ont freiné la croissance et ralenti le développement humain. Les bilans établis pour mesurer l'impact de la stratégie pour la réduction de la pauvreté ont montré que les programmes sociaux couvrant la période 2006-2010 avaient eu des impacts sociaux mitigés et que la pauvreté continuait

d'affecter non seulement 51% de la population, mais qu'elle s'était aggravée chez les plus démunis.

Les projections de la croissance économique indiquent des taux qui risquent d'être insuffisants pour réduire durablement les écarts entre les groupes sociaux et atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Si de solides programmes ne sont pas mis en œuvre, les disparités entre pauvres et moins pauvres, et entre Dakar et les zones rurales, ont de fortes chances de persister et de constituer des obstacles à la réduction de la pauvreté chronique et à la réduction de sa transmission entre les générations. De plus, une analyse de la vulnérabilité montre que certaines catégories sociales, du fait de l'insuffisance des revenus et de capital social, sont plus exposées que d'autres quand surviennent certains chocs collectifs ou individuels (maladies, catastrophes, sinistres, etc.); ce qui les fait basculer ou les maintient dans la pauvreté.

L'élaboration du CDSMT se déroule ainsi dans un contexte où le secteur, régulièrement soumis à des changements institutionnels, reste marqué par la précarité, la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sociales. En effet, malgré la mise en œuvre d'importants programmes et projets visant à réduire la vulnérabilité des populations, le secteur est toujours caractérisé par une insuffisance de l'offre de services sociaux de base et un niveau de pauvreté relativement élevé.

Malgré l'importance des fonds reçus ces dernières années des différents acteurs (États, Partenaires techniques et financiers, ONG, Société civile) pour la mise en place de projets et programmes, les résultats enregistrés ont été en deçà des attentes en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

➤ **La situation de la famille**

La volonté politique de l'État de promouvoir la famille est réelle comme en attestent le cadre institutionnel mis en place à cet effet et les appuis des pouvoirs publics aux familles notamment les plus démunies. À cela, il faut ajouter les textes adoptés (constitution de 2001, etc.) pour assurer l'intégrité et l'épanouissement de la famille comme cellule de base communautaire et espace de développement de solidarité et d'entraide fondé sur des valeurs partagées par tous.

En dépit des mutations qui s'opèrent, la famille est comprise et acceptée comme unité de contribution à l'épanouissement moral et culturel. La famille permet également la prise en charge mutuelle de ses membres et la solidarité en son sein. Elle constitue donc une réelle source de réarmement moral et de soutien des démunis, ce qui contribue à atténuer les effets de la pauvreté, venant ainsi en appui aux multiples initiatives et stratégies mises en œuvre à travers le DSRP et les actions pour l'atteinte des OMD.

Il convient de noter qu'à côté des forces indiquées ci-dessus, un certain nombre de contraintes se posent à la famille :

- le poids des valeurs traditionnelles en confrontation permanente avec l'influence des facteurs modernes due à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la dislocation de la famille et des ménages, du fait des migrations, divorces, conflits et les mutations sociales du fait de l'adhésion à de nouvelles valeurs souvent en conflit avec les us et coutumes;
- la communication déficiente entre les parents et les enfants;
- l'insuffisance de la médiation familiale et sociale;
- les difficultés d'accès aux services sociaux de base pour les familles, etc.

➤ **La situation de la Femme**

La constitution du Sénégal en son article 7 Titre II stipule que tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit.

En vertu de ces dispositions, l'État du Sénégal place les femmes au cœur des efforts et actions de développement. Cette volonté a abouti à la constitutionnalisation de l'égal accès des hommes et des femmes aux sphères de décision.

Elle s'est aussi traduite par l'adoption, en 2007, de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), qui ambitionne de « faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

La SNEEG, en tant que cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre homme et femme, constitue un atout majeur pour la promotion de la femme et devrait permettre de mobiliser davantage les acteurs pour la réalisation de la vision grâce à l'intégration transversale du genre dans toutes les politiques et tous les programmes.

Il convient aussi de mentionner les acquis notés dans la réduction des disparités de genre par l'instauration de l'égalité de traitement fiscal, devenue effective depuis janvier 2008. En outre la femme salariée dispose de la possibilité de prendre en charge son mari et ses enfants, sur le plan médical.

Il est à noter que le Sénégal a ratifié l'essentiel des instruments juridiques visant à protéger et promouvoir la femme et a même créé par décret l'Observatoire de la parité qui doit veiller, entre autres, à l'application effective des textes.

Pour améliorer les revenus des foyers, il a été mis en place, en plus des autres instruments qui visent à offrir des services et produits à toute la population, des mécanismes spécifiques qui contribuent à renforcer et accélérer l'accès des femmes aux ressources financières et à améliorer leur pouvoir économique.

Également, il est à noter les capacités de mobilisation sociale des femmes qui leur permettent de développer des systèmes de solidarité de plus en plus valorisés pour le développement d'activités génératrices de revenus, mais aussi d'entraide

communautaire et sociale. Grâce aux structures mises en place, elles jouent des rôles de premier plan et d'avant-garde dans tous les combats pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Au plan sanitaire, la capacité de mobilisation sociale a été mise à profit pour améliorer les progrès en faveur des femmes enceintes prises en charge dans toutes les régions du Sénégal aussi bien pour le suivi de la grossesse que l'accouchement.

En outre, les organisations de femmes s'impliquent davantage dans des mécanismes et réseaux pour renforcer la promotion de l'abandon de l'excision, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, mais également le développement d'une solidarité en faveur des populations et des groupes vulnérables.

Malgré tout, le secteur de la femme reste marqué par de nombreuses contraintes qu'il urge de lever pour une réduction soutenue des inégalités sociales.

Les avancées en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes sont réelles, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes profitent de manière durable d'un contexte socioculturel favorable.

Au chapitre des contraintes multiples et variées à lever, on peut citer :

- **Au plan socioculturel, éducatif et sanitaire**

- La faiblesse des actions mises en œuvre pour une remise en cause effective des rapports inégalitaires entre l'homme et la femme;
- l'inégalité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté;
- l'inégalité de chance d'achever le cursus scolaire entre les garçons et les filles due à plusieurs facteurs (mariages et / ou grossesses précoces, etc. l'analphabétisme élevé chez les femmes (28.2% en 2010- ANSD));
- l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons à tous les niveaux du système éducatif;
- le taux de mortalité maternelle élevée;
- le taux de fécondité élevé;
- la vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST et VIH/SIDA;
- la faible prise en compte des besoins spécifiques en santé de la reproduction des femmes, des hommes et des jeunes dans les politiques et programmes de santé.

- **Au plan économique**

- Les multiples efforts déployés en faveur de la femme se heurtent encore à plusieurs contraintes, entre autres :
 - les rôles stéréotypés de la femme et de l'homme dans la société ;
 - la répartition inégale des fonctions dans la société;

- la division inégale du travail domestique;
 - l'accès limité des femmes aux ressources, facteurs de production, à la technique et à la technologie;
 - la féminisation de la pauvreté;
 - le conflit d'intérêts entre obligations professionnelles, sociales et familiales;
 - la faible connaissance et prise en compte des questions de genre au sein des secteurs économiques;
 - l'insuffisance des compétences en matière d'application de l'approche genre comme outil de développement.
- ***Au niveau de l'environnement institutionnel***
 - La faible harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux et, en conséquence, la subsistance de dispositions discriminatoires et de vides juridiques dans la législation nationale (à vérifier auprès de la conseillère technique juridique);
 - la non-effectivité de l'application des textes favorables à l'équité et l'égalité de genre;
 - la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, la société et les zones de conflits, confortée par l'impunité dans la plupart des cas;
 - le faible niveau de représentation des femmes dans les instances de décision;
 - l'insuffisante prise en compte des questions de genre dans la formulation et la mise en œuvre des documents de politiques économique et sociale.

➤ **La situation de l'Enfance**

Malgré les progrès réalisés depuis 2000, les effets de la crise et des différents chocs enregistrés depuis 2008 ont contribué à accroître la vulnérabilité des enfants au Sénégal. La situation la plus critique concernera environ 1,5 million d'enfants habitant les zones rurales les plus pauvres situées dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Matam, Sédhiou et Fatick et quelques quartiers suburbains de Dakar.

En termes de protection de l'enfance, le Sénégal a pratiquement aligné le cadre législatif national sur la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, mais les bénéfices pour les enfants en termes de protection sont inconstants. Le pays a fait reculer la pratique de l'excision avec pour objectif son abandon total pour 2015, mais le mariage précoce, les mauvais traitements et l'exploitation des enfants persistent à des niveaux inquiétants et ont tendance à s'aggraver.

Près de 500.000 enfants vivent séparés de leurs parents et un grand nombre d'entre eux passent leur vie dans la rue et travaillent ou pratiquent la mendicité (7 600 enfants mendiants dans la région de Dakar en 2007, dont 90% de talibés (42% proviennent des pays limitrophes, Guinée Bissau, Guinée, Mali et Gambie) (source : UCW, 2007). De nombreux cas d'enfants victimes de traite sont signalés, notamment les enfants venant des régions pauvres et des pays voisins. Les filles sont particulièrement exposées à

l'exploitation par le travail et aux violences sexuelles. Les causes en sont la disparition progressive des mécanismes de protection familiale et communautaire, l'urbanisation, la pauvreté et les difficultés d'accès à l'éducation.

Pourtant, le Sénégal n'a cessé de déployer des efforts considérables pour renforcer et étendre l'accès aux services sociaux de base. Mais, il est évident que dans un contexte marqué par la mondialisation et la détérioration du contexte économique national et international (crise énergétique, inflation économique, crise financière, paupérisation urbaine et rurale), la question de la protection des enfants se heurte à de nombreuses contraintes. Celles-ci sont relatives entre autres à l'incidence élevée de la pauvreté et à l'essoufflement des mécanismes de solidarité communautaire.

Cependant, la problématique de protection des groupes vulnérables s'accroît de jour en jour et atteint une ampleur qui risque de compromettre les efforts du Sénégal pour l'atteinte des OMD.

Dès lors, il urge d'apporter de meilleures réponses à ces différentes situations qui renvoient à des typologies de vulnérabilité diverses et complexes : enfants de la rue, enfants victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou de négligences, enfants victimes de différentes formes de travail, enfants privés d'affection parentale, enfants victimes de traite, Orphelins et Enfants rendus vulnérables par le VIH / SIDA, enfants handicapés, etc.

Il est vrai qu'à travers le DSRP II, le Sénégal a tenté de s'attaquer à la problématique globale de la pauvreté, mais la 3^e revue conjointe en 2009 a montré que, si des efforts notables ont été constatés au niveau des axes 1,2 et 4 de ce document, l'axe 3 qui prenait en charge la protection sociale en faveur des couches vulnérables, dont principalement les enfants, restait incontestablement le parent pauvre tant en matière d'offre de services que de mobilisation de ressources.

Dans le domaine de l'enfance en particulier, l'analyse révèle que les causes de ces faiblesses peuvent être liées aussi bien aux mécanismes de planification / budgétisation des programmes et projets qu'à l'approche d'intervention des différents acteurs. En réalité, il se pose de réels problèmes de cohérence des dispositifs, de mise en synergie des acteurs, de qualité des ressources humaines et surtout de coordination des actions menées de façon disparate par les différentes parties prenantes (État, PTF, ONG, Communauté, etc.).

L'État du Sénégal, en tant que principal responsable et premier acteur institutionnel responsable de la question de l'enfance, s'est résolument engagé dans une forte dynamique de réforme et de recentrage de sa politique en la matière. Ce dernier, dans la perspective du futur Document de Politique Économique et Sociale (2011-2015), tend à impulser un Système National Intégré de Protection de l'Enfance. Ce système s'emploiera à créer un environnement protecteur où filles et garçons ne seront ni brutalisés, ni maltraités, ni exploités, ni séparés de leur famille, et où les lois, les services, les comportements et les pratiques réduisent au maximum leur vulnérabilité et les facteurs de risque et améliorent la capacité d'intégration des enfants.

Il est conçu suivant une stratégie fondée sur les droits humains et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il sera articulé autour des axes stratégiques majeurs que sont :

- le développement du cadre politique, légal et réglementaire de protection de l'enfant;
- l'accès aux services sociaux de base et aux services intégrés de protection répondant aux normes et aux standards minimaux de qualité;
- la communication et la mobilisation sociale pour un changement de comportements des populations en faveur d'une meilleure protection de l'enfance;
- le développement d'un système efficace de coordination d'information et de suivi et d'évaluation des actions au niveau national et local;
- l'accueil, l'écoute, l'hébergement (en pension complète au besoin);
- la médiation familiale;
- l'assistance médicale;
- la prévention (ligne verte, éducation alternative, action de rue, maraude);
- l'assistance médico-sociale des enfants de la rue;
- l'Insertion/Réinsertion sociale des enfants retirés;
- les résultats du secteur.

1.3 Résultats du secteur

Le CDSMT en cours est marqué par la scission du secteur en plusieurs départements ministériels complémentaires :

- de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance;
- du Genre et des Relations avec les Associations Féminines Africaines et Étrangères;
- de la Famille et des Organisations Féminines;
- de l'Enfance et de la Petite-Enfance.

Les résultats du secteur demeurent encore présentés selon l'ancienne typologie qui regroupait l'ensemble du secteur en un seul ministère. Il est articulé autour des axes ci-après :

- Accès aux infrastructures et aux services sociaux de base;
- Renforcement des capacités;
- Accès aux ressources financières et aux facteurs de production;
- Protection sociale;
- Appui institutionnel et gestion.

Cette architecture a permis de définir des orientations claires, suivies de mesures concrètes allant dans le sens d'une démarche orientée vers les résultats qui sont déclinés suivant les différents programmes.

S'agissant de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base, le secteur a eu à :

- doter les femmes d'unités d'allègement des travaux (moulins....)
- distribuer des unités semi-industrielles de transformation de produits primaires ;
- réhabiliter les magasins de stockage du CSA de Nioro, Wack Ngouna, Keur Madiabel, Médina Sabakh, Sokone et Djilor.

Dans le domaine du renforcement des capacités, plus de 918 femmes ont été formées dans les domaines liés au développement. En outre, s'agissant de l'appui aux structures partenaires, les cibles initialement prévues ont été dans la plupart des cas atteintes notamment dans le cadre du Renforcement des capacités des acteurs et intervenants à la base pour la promotion et la protection des droits de l'Enfant et la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines.

Pour ce qui est de l'accès aux ressources financières, le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocations de ressources a accusé un écart négatif en raison d'une réduction de la dotation budgétaire attendue. En effet, le montant alloué au renforcement du mécanisme d'assistance sociale aux Groupes Vulnérables a diminué de 25% par rapport à la prévision initiale de l'ordre de 2.000.000.000 FCFA, soit 1.600.000.000 FCFA attribués.

Toutefois, le nombre de femmes appuyées sous forme de cash transfert est évalué à 9 960 individus sur une cible estimée en 2010 à 5 520 soit un accroissement de 4 440 femmes. Cet accroissement a permis d'étendre les actions aux zones de Pikine et Ziguinchor à la suite de l'appui du PAM.

S'agissant du volet Protection sociale et du suivi des groupes vulnérables, le département a mis l'accent sur le renforcement des mécanismes de transferts sociaux en faveur des groupes vulnérables en vue de leur permettre de faire face à d'éventuels chocs, risques socio-économiques et catastrophes naturelles.

En effet, la composante Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux a permis d'atteindre l'objectif fixé grâce à la mise en œuvre, avec le PAM, d'un programme de bons alimentaires destiné à 11 750 ménages vulnérables (10 000 à Pikine et 1750 à Ziguinchor). De même, elle a aussi permis à 4 539 enfants d'être retirés des pires formes de travail et insérés dans le système socio-éducatif sur les 2 000 programmés.

En ce qui concerne la Composante Appui au dispositif sécuritaire, vivrier, nutritionnel et matériel, les objectifs n'ont pas été atteints pour insuffisance de crédits budgétaires compte tenu de l'accroissement du nombre de bénéficiaires. Il s'agit des activités ci-après :

- la mise à disposition des populations sinistrées et victimes de catastrophes de produits et de matériels de secours d'urgence et de vivres;
- la mise en place d'un stock de sécurité alimentaire et d'urgence;
- la dotation en vivres des groupes vulnérables et des cérémonies religieuses.

Au-delà de ces résultats sus mentionnés, ce présent rapport décline la situation financière globale pendant la période sous revue, mais également les recommandations allant dans le sens de l'amélioration des performances du secteur.

Informations supplémentaires à insérer impérativement :

Données sur l'exécution financière 2010 et 2011 des anciens programmes du SIGFIP ?
Dépenses prévues par rapport à dépenses réalisées par secteur ? (DAGE)

1.4 Enjeux et défis du secteur

En tenant compte de l'analyse du secteur plus haut et des objectifs visés, on peut retenir les quelques enjeux et défis ci-dessous selon les sous-secteurs:

➤ **La Famille**

1. Mise en œuvre des Missions, programmes et projets relevant de la compétence de la Direction de la Famille constitue un facteur favorable à la confusion des rôles et responsabilités et de dispersion des centres d'exécution;
2. Insuffisance de ressources financières matérielles et humaines (personnel qualifié);
3. Engagement dans la réduction de la stigmatisation et discrimination des personnes atteintes du VIH/SIDA;
4. Reconstitution du stock national de sécurité alimentaire;
5. Gestion du stock national de sécurité alimentaire;
6. Gestion des aides alimentaires.

➤ **La Femme**

1. Renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles
2. Amélioration du statut socio sanitaire des femmes
3. Promotion socioéconomique des femmes
4. Faible capacité technique et organisationnelle des Organisations féminines;
5. Faible connaissance et application des Instruments juridiques en faveur des femmes et des jeunes filles
6. Faible prise en charge de la Protection Sociale des groupes vulnérables (femmes et les jeunes filles)
7. Comment permettre aux femmes en activités analphabètes et sans qualification, âgées de 24 à 49 ans d'accéder aux opportunités d'alphabétisation fonctionnelle, de formation qualifiante et de financement de leurs activités.

➤ **L'Enfance**

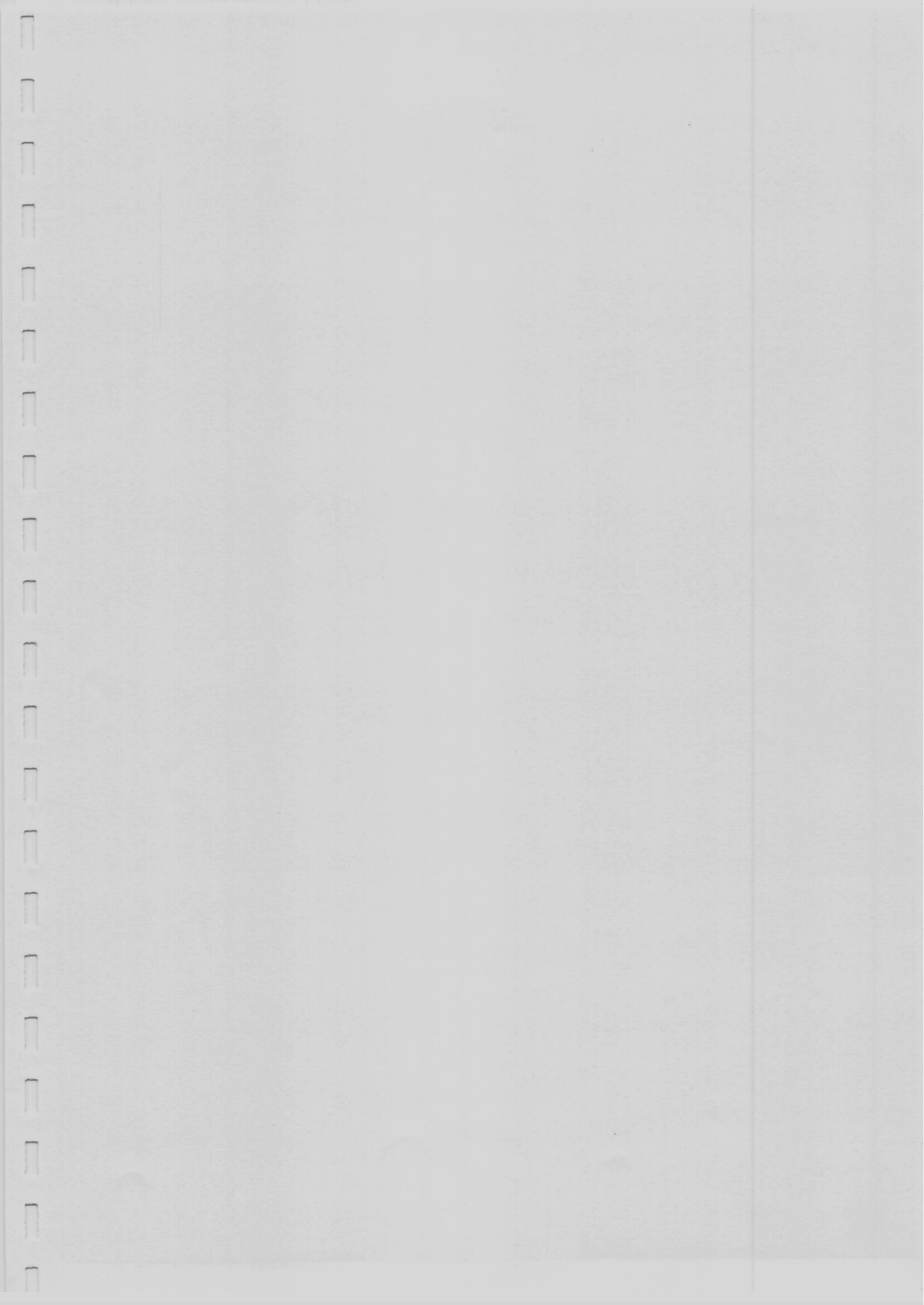
1. Réalisation des droits de l'enfant
2. Protection de l'enfant
3. Absence de situation nationale de référence et de données statistiques fiables

4. la sécurisation des enfants et des jeunes filles victimes de maltraitance ou en voie de marginalisation
5. l'éducation alternative, l'insertion socioprofessionnelle
6. Le rôle des TIC dans la protection des Droits de l'enfant
7. Comment offrir une opportunité d'éducation de qualité aux enfants (9 à 15 ans) déscolarisés de manière précoce, non scolarisés et ceux des daaras?
8. Comment répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes âgés de 16 à 24 ans pour leur assurer un accès équitable à des programmes de formation qualifiante et à la micro finance?
9. Prise en Charge des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) touchés par le SIDA.

➤ **Le pilotage institutionnel**

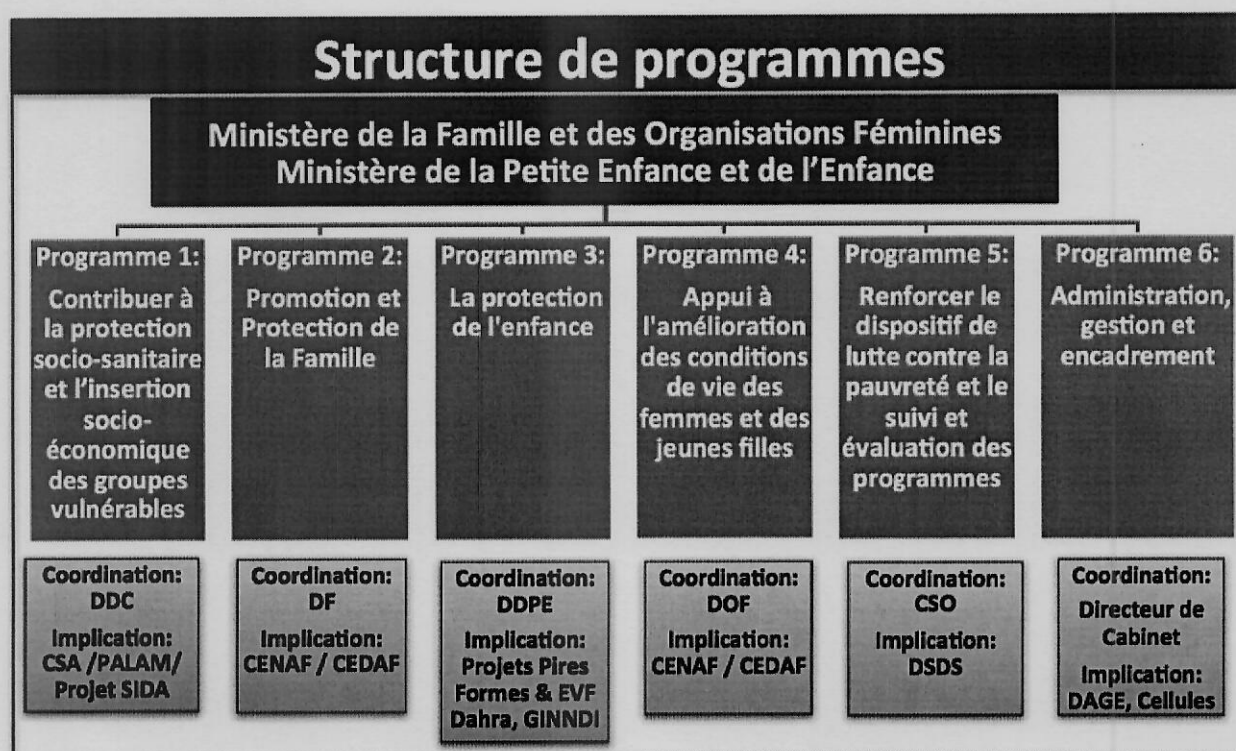
1. La lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la protection sociale des groupes vulnérable;
2. Ciblage, suivi-évaluation, coordination, harmonisation des stratégies d'intervention en faveur des groupes vulnérables, la capitalisation des expériences et l'alignement des partenaires aux objectifs de développement;
3. La conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies conventionnelles et non conventionnelles de développement social visant l'amélioration des conditions de vie des populations;
4. La collecte, l'exploitation et la diffusion de données spécifiques (relatives) aux groupes sociaux défavorisés;
5. La protection sociale des groupes vulnérables;
6. Absence d'une bonne programmation, de planification et de suivi des activités du Ministère;
7. Insuffisance de personnel qualifié (moyens humains);
8. Insuffisances de moyens financiers et logistiques;
9. Coordination entre ministère et Société Civile (ONG, OCB, etc.);
10. Participation des populations au processus de développement;
11. Élaboration et mise en œuvre de projets/programmes pour les populations vulnérables;
12. Mise en cohérence des initiatives locales.

C'est afin de tenter d'apporter des réponses adéquates visant la mitigation ou l'élimination de certains des problèmes relatés que les objectifs et programmes du présent CDSMT ont été développés. La section suivante présentera en détail ces objectifs et programmes.



2 LES OBJECTIFS ET PROGRAMMES DU SECTEUR

Le secteur de la famille, des organisations féminines et de la protection de l'enfance se structure en six programmes. Chacun de ces programmes est confié à la coordination globale d'une structure existante du secteur. Ceci permet notamment d'opérationnaliser la GAR en permettant d'identifier les structures responsables de l'atteinte des différents objectifs du CDSMT. La figure ci-dessous présente de manière schématique cette structure de programmes.



La structure de programmes a été développée suivant une analyse des problèmes affectant le secteur lors du bilan stratégique, tel que relaté plus haut. La phase de programmation, sur la base des objectifs globaux développés en réponse aux grands défis et enjeux du secteur, implique de préciser les objectifs spécifiques et les résultats attendus (ou extrants). Cette hiérarchie d'objectifs correspond aux résultats visés à long, moyen et court terme par le secteur. Les objectifs globaux sont associés à des programmes, les objectifs spécifiques aux composantes d'un programme et les résultats attendus aux activités d'une composante. L'ensemble ordonné de ces activités, composantes et objectifs forme une pyramide allant des activités vers les composantes puis les programmes, dénommée structure de programmes. Le tableau plus bas présente ainsi les objectifs globaux de chacun des programmes du secteur. Les sections qui suivent présenteront de leur côté en détail chacun de ces programmes. Nous référerons le lecteur à l'Annexe 1 afin d'obtenir plus de détails sur chacune des composantes de ces programmes.

SECTEUR	Ministère de la Famille et des organisations Féminines / Ministère de l'Enfance et de la Petite-Enfance		
PROGRAMMES	Programme 1	Programme 2	Programme 3
UNITÉ RESPONSABLE	Direction du Développement Communautaire	Direction de la Famille	Direction des Droites et de la Protection de l'Enfant
OBJECTIFS GLOBAUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la protection socio- sanitaire des groupes vulnérables 2. Réduire le taux des enfants non scolarisés, le taux d'analphabètes et le taux de personnes vulnérables non qualifiées des régions de Diourbel et Kaffrine 3. Renforcer les capacités d'intervention des services déconcentrés et des OCB 4. Renforcer la sécurité alimentaire des populations 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amener les familles à rationaliser leurs ressources 2. Améliorer les capacités d'épargne et d'investissement des familles 3. Promouvoir des réflexes égalitaires dans la redéfinition des rôles et responsabilités 4. Abandonner définitivement la pratique de l'excision à l'horizon 2015 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amener les communautés à un changement de comportements durables en faveur des enfants ; 2. Améliorer le système de protection des enfants ; 3. Réduire la vulnérabilité des enfants.
PROGRAMMES	Programme 4	Programme 5	Programme 6
UNITÉ RESPONSABLE	Direction des Organisations Féminines	Cellule de Suivi Opérationnelle des Programmes de Lutte contre la Pauvreté	Directeur de Cabinet
OBJECTIFS GLOBAUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté 2. Favoriser l'émergence d'organisations de femmes et de jeunes filles plus viables, performantes dans leurs interventions 3. Contribuer à la réduction de la vulnérabilité chez les femmes et jeunes filles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atténuer la pauvreté et étendre la protection sociale au profit des Groupes Vulnérables; 2. Renforcer la disponibilité des données sur les groupes vulnérables pour une bonne planification des programmes; 3. Planifier, suivre et évaluer les programmes du Secteur pour un renforcement des interventions en faveur des groupes vulnérables. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les moyens du Ministère pour une gestion efficiente des ressources 2. Améliorer la capacité du Ministère à réaliser ses missions

2.1 Description du programme 1

Le programme 1, «contribuer à la protection sociosanitaire et l'insertion économique des groupes vulnérables», s'articule autour de quatre (04) composantes :

- prendre en charge les besoins communautaires des groupes vulnérables;
- accroître les revenus et l'accès à l'éducation et à la formation;
- redynamiser les services déconcentrés du développement communautaire;
- contribuer à la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

D'une durée de 3 ans (2012-2014), il vise l'amélioration du taux de couverture de la politique nationale de protection sociosanitaire des groupes vulnérables.

La Direction du Développement Communautaire sera l'unité responsable de l'exécution de ce programme, réalisé en collaboration avec le Commissariat à la Sécurité alimentaire, le Plan Sectoriel Sida et le PALAM.

Le budget du programme est estimé à quatre milliards cinq cent soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille (4.577.387.000) francs FCFA.

Les principaux résultats attendus sont :

- amélioration des connaissances et de l'expertise des acteurs communautaires sur les maladies et les déterminants sociaux de la santé;
- sensibilisation des communautés pour lutter contre les croyances et pratiques néfastes;
- formation de 8 000 enfants dans les régions de Diourbel et Kaffrine;
- octroi de crédits à 625 groupements de femmes formées et 225 groupements de jeunes adultes formés dans les régions de Diourbel et Kaffrine;
- amélioration de l'expertise de 150 agents du développement communautaire et de 300 leaders d'OCB;
- formation de 100 leaders d'OCB dans tous les départements;
- satisfaction à 100% des demandes d'assistance en vivres;
- augmentation de 60% des types de céréales et légumineuses suivies et de 60% le nombre d'espèces animales suivies;
- réception et mise sur le marché à 100% des produits provenant de dons faits à l'État.

Programme 1 : Contribuer à la protection sociosanitaire et l'insertion économique des groupes vulnérables	
Unité responsable	Direction du Développement Communautaire
Description	Améliorer le taux de couverture de la politique de protection sociosanitaire et l'insertion socio-économique des groupes vulnérables
Objectif global du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la protection socio- sanitaire des groupes vulnérables - Réduire le taux des enfants non scolarisés, le taux d'analphabètes et le taux de personnes vulnérables non qualifiées des régions de Diourbel et Kaffrine - Renforcer les capacités d'intervention des services déconcentrés et des OCB - Renforcer la sécurité alimentaire des populations

Indicateurs de performance		2012	2013	2014
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des agents techniques du ministère et des relais communautaires formés en santé de la reproduction au niveau national Pourcentage des départements où des femmes, des filles et des hommes sensibilisés sur la santé de la reproduction 		<ul style="list-style-type: none"> 33% des agents techniques du ministère et 33% des relais communautaires formés 33% des départements où des femmes, des filles et des hommes sont sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> 67% des agents techniques du ministère et 67% des relais communautaires formés 67% des départements où des femmes, des filles et des hommes sont sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des agents techniques du ministère et 100% des relais communautaires formés 100% des départements où des femmes, des filles et des hommes sont sensibilisés
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles Population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement 		<ul style="list-style-type: none"> 45% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles 16,5% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement 	<ul style="list-style-type: none"> 60% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles 23% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement 	<ul style="list-style-type: none"> 70% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles 28% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des locaux des services déconcentrés réhabilités et pourcentage des agents formés Pourcentage des départements où des leaders des OCB ciblés sont formés 		<ul style="list-style-type: none"> 03% des locaux des services déconcentrés réhabilités 31% des agents formés 33% des départements où des leaders d'OCB sont formés 	<ul style="list-style-type: none"> 06% des locaux des services déconcentrés réhabilités 63% des agents formés 67% des départements où des leaders d'OCB sont formés 	<ul style="list-style-type: none"> 10% des locaux des services déconcentrés réhabilités 100% des agents formés 100% des départements où des leaders d'OCB sont formés
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des communautés sinistrées assistées Pourcentage des marchés urbains et ruraux recensés et suivis Pourcentage des espèces animales retenues et suivies 		<ul style="list-style-type: none"> 80% des communautés sinistrées assistées Assurer le suivi de 20% des marchés urbains et 10% des marchés ruraux recensés - Assurer le suivi de 35% des espèces retenues 	<ul style="list-style-type: none"> 90% des communautés sinistrées assistées Assurer le suivi de 30% des marchés urbains et 15% des marchés ruraux recensés Assurer le suivi de 50% des espèces retenues 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des communautés sinistrées assistées Assurer le suivi de 35% des marchés urbains et 20% des marchés ruraux recensés Assurer le suivi de 60% des espèces retenues
Ressources financières par titre		2012	2013	2014
	Personnel	722.405.000	747.689.175	773.858.296
	Fonctionnement	439.983.000	459.964.350	487.547.798
	Transferts courants	255.000.000	255.000.000	255.000.000
	Investissement	1.960.000.000	1.960.000.000	1.960.000.000
	Transferts de capital	1.200.000.000	1.200.000.000	1.200.000.000
	Dépenses totales	4.577.388.000	4.622.653.525	4.676.406.094
Description des principales composantes	<p>Contribuer à la prise en charge communautaire des problèmes de santé notamment de la santé de la reproduction des groupes vulnérables</p> <p>Améliorer les revenus et l'accès des populations vulnérables à l'éducation et à la formation qualifiante dans les régions de Diourbel et Kaffrine</p> <p>Améliorer la couverture géographique, l'expertise et la capacité d'intervention des services communautaires</p> <p>Assurer la disponibilité, la gestion et le suivi d'un stock de sécurité alimentaire à l'échelle nationale pour faire face aux pénuries, aux urgences alimentaires et à l'assistance en vivres aux cérémonies religieuses.</p>			
Remarques et observations				

2.2 Description du programme 2

Le programme 2 vise la promotion et la protection des familles. Il est articulé autour des composantes suivantes :

Composante 1 : Revoir les rôles et responsabilités familiales

- Augmenter la part des ménages qui sont sensibilisés sur les rôles et responsabilités familiales;
- Hausser la portion des zones répertoriées et couvertes selon les normes d'installation établies;
- Augmenter le % des villages ayant accès au matériel d'allègement.

Composante 2 : Promouvoir l'éducation au niveau des familles

- Baisse de 90% des mariages précoces dans les zones ciblées;
- Augmenter le % des familles sensibilisées sur l'éducation des jeunes filles et les mariages précoces dans les zones ciblées;
- Augmenter le % de filles et de femmes déscolarisées formées dans les zones ciblées;
- Développer des programmes alternatifs de formation et d'insertion des filles dans les régions de haute déperdition scolaire des filles.

Composante 3 : Éliminer les gaspillages dans les familles

- 70% Cellules focales familiales maîtrisent les conséquences des gaspillages au niveau familial;
- 100% de baisse des gaspillages dans les cérémonies et autres festivités.

Composante 4 : Favoriser l'abandon définitif de la pratique de l'excision

- 99% des communautés ont abandonné l'excision;
- 100% des filles et des femmes excisées bénéficient d'une prise en charge médicopsychologique et sociale.

La mise en œuvre du programme va permettre d'améliorer les conditions de vie des familles et de leurs membres, de promouvoir l'éducation parentale, de lutter contre les gaspillages et d'accélérer dans les zones de prévalence l'abandon de la pratique de l'excision.

Ainsi, la famille, espace de socialisation, de reproduction des valeurs sociales positives sera renforcée cellule de base de la société et premier levier de développement de notre pays.

Programme 2 : Promotion et protection des familles			
Unité responsable	Direction de la Famille		
Description	Rééquilibrer les rôles et responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, favoriser l'éducation des jeunes filles, sensibiliser les familles pour réduire les gaspillages et promouvoir l'abandon de l'excision		
Objectif global du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des réflexes égalitaires dans la redéfinition des rôles et responsabilités • Favoriser la scolarisation des jeunes filles • Amener les familles à rationaliser leurs ressources • Abandonner définitivement la pratique de l'excision à l'horizon 2015 		
Indicateurs de performance	2012	2013	2014
% des départements où les Acteurs Communautaires sensibilisent les ménages sur les rôles et responsabilités familiales	33% des départements où les acteurs communautaires sensibilisent les ménages	67% des départements où les acteurs communautaires sensibilisent les ménages	100% des départements où les acteurs communautaires sensibilisent les ménages
% des familles sensibilisées dans les zones ciblées	30% des familles	60% des familles	90% des familles
% cellules focales familiales qui maîtrisent les conséquences du gaspillage	25% de Cellules focales familiales / 1,200,000	20% de Cellules focales familiales / 1,200,000	70% de Cellules focales familiales / 1,200,000
% des communautés ont abandonné l'excision	Taux d'abandon de 92% au niveau communautaire 1% de baisse du taux de récidiviste	Taux d'abandon de 96% au niveau communautaire 1% de baisse du taux de récidiviste	Taux d'abandon de 99% au niveau communautaire 1% de baisse du taux de récidiviste
Ressources financières par titre	2012	2013	2014
Personnel	71.811.910	74.193.136	76.760.125
Fonctionnement	122.267.000	128.380.350	134.799.368
Transferts courants	-	-	-
Investissement	500.000.000	500.000.000	500.000.000
Transferts de capital	-	-	-
Dépenses totales	694.078.910	702.573.486	711.559.492
Description des principales composantes	<p>Identifier les normes socioculturelles sur le partage des responsabilités familiales et rééquilibrer le rôle des hommes et des femmes dans les ménages</p> <p>Déterminer les normes et distribuer le matériel d'allègement des travaux de la femme</p> <p>À partir des contraintes identifiées, renforcer les capacités des cellules focales familiales pour le changement</p> <p>Analyser les causes des gaspillages et leurs déterminants et définir des stratégies d'abandon de ce fléau et assurer leur mise en œuvre.</p> <p>Renforcer les mesures coercitives et assurer leurs applications</p> <p>Mobilisation des leaders religieux en faveur de l'abandon de l'excision et soutien psychosocial en faveur des femmes marginalisées et victimes</p>		
Remarques et observations			

2.3 Description du programme 3

Le programme 3 intitulé « **Protection de l'Enfant** » du Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance est conduit sous la responsabilité de la **Direction des Droits et de la Protection de l'Enfant (DDPE)** qui le déroulera en relation avec le Centre **GINDDI**. D'un coût global de **2 171 714 371 F CFA**, le programme a pour objectif de mener des actions de prévention contre la maltraitance des enfants et d'apporter des réponses à la vulnérabilité des enfants.

Il s'étale sur une durée de trois (3) ans et s'articule autour des trois (3) composantes suivantes :

- Changement de comportement durable en faveur des enfants,
- Amélioration du système de protection,
- Réduction de la vulnérabilité des enfants.

Par le biais de ce programme, la DDPE et le Centre GINDDI, en relation avec tous les partenaires du secteur et suivant une approche holistique et intégrée, comptent atteindre les résultats suivants:

- Réduction de 30% du taux de la maltraitance des enfants;
- Sensibilisation de 3 450 000 personnes sur la maltraitance des enfants;
- Dotation des 45 départements de cadres de concertation, de coordination et de veille;
- Équipement et renforcement des 45 cadres de coordination mis en place;
- Revue et validation des textes;
- Renouveau de tous les Parlements des enfants aussi bien au niveau des communautés rurales, communes et des communes d'arrondissement et qu'au niveau national;
- Élaboration et mise en œuvre des 45 plans départementaux de parlements locaux des enfants;
- Prestations de service assurées à :
 - 38 500 enfants;
 - 1 265 familles bénéficiaires;
 - Renforcement des capacités de 3 795 acteurs;
 - Renforcement des capacités de 31 structures participant à la prise en charge des enfants vulnérables;
- Prise en charge :
 - 6 900 enfants talibés;
 - 100 daaras;
 - 300 maitres coraniques.

Programme 3 : La protection de l'enfance			
Unité responsable	Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance		
Description	Actions de prévention contre la maltraitance des enfants et réponses en relation avec les autres secteurs pour la réduction de leur vulnérabilité.		
Objectif global du programme	Amener les communautés à un changement de comportements durables en faveur des enfants.		
	Améliorer le système de protection des enfants		
	Réduire la vulnérabilité des enfants.		
Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux de réduction de la maltraitance des enfants	Réduction de 5% par rapport au taux de 2011	Réduction de 10% par rapport au taux de 2011	Réduction de 15% par rapport au taux de 2011
Part de la population cible sensibilisée avec l'appui des partenaires	2 000 000 de personnes sensibilisées	2 250 000 de personnes sensibilisées	2 500 000 de personnes sensibilisées
Taux de mise en place de cadres de concertation, de coordination et de veille fonctionnels au niveau local et national	60% des départements disposant de cadres de concertation, de coordination et de veille	82% des départements disposant de cadres de concertation, de coordination et de veille	100% départements disposant de cadres de concertation, de coordination et de veille
	01 cadre de concertation nationale mis en place et renforcé et 60% des cadres locaux équipés et renforcés	82% des cadres de concertation au niveau local sont équipés et renforcés	100% des cadres de concertation au niveau local sont équipés et renforcés
Un dispositif politique, légal et réglementaire est revu et validé	Un dispositif politique, légal et réglementaire est revu et validé	Les textes revus et validés	Les textes revus et validés
Taux de renouvellement et fonctionnalité du Parlement des enfants	Taux de renouvellement et fonctionnalité du Parlement des enfants	100 % de renouvellement du Parlement des enfants au niveau des communautés rurales, communes et des communes d'arrondissement et au niveau national	100% des départements disposent de plan d'action des Parlements des enfants
Taux de réduction de la vulnérabilité des enfants	Taux de réduction de la vulnérabilité des enfants	% (35 000) d'enfants bénéficient de prestations de services	% (36 750) d'enfants bénéficient de prestations de services
Taux de couverture de mécanismes de protection	Taux de couverture de mécanismes de protection	62% structures participent à la prise en charge des enfants vulnérables	67% structures participent à la prise en charge des enfants vulnérables
Taux d'acteurs renforcés par rapport à l'objectif de 4 500	Taux d'acteurs renforcés par rapport à l'objectif de 4 500	62% des acteurs sont formés et renforcés	71% des acteurs sont formés et renforcés
Ressources financières par titre	2012	2013	2014
Personnel	139.420.786	144.082.857	149.125.757
Fonctionnement	73.548.000	77.225.400	81.086.670
Transferts courants	56.000.000	56.000.000	56.000.000
Investissement	331.000.000	331.000.000	331.000.000
Transferts de capital	130.000.000	130.000.000	130.000.000
Dépenses totales	729.968.786	738.308.257	747.212.427

Description des principales composantes	Renforcer les connaissances des communautés sur les droits de l'enfant pour un changement de comportements durable
	Favoriser la promotion et la réalisation des droits de l'enfant
	Assurer aux enfants en situation de vulnérabilité l'accès aux services de protection et aux services sociaux de base répondant aux normes de qualité
Remarques et observations	

2.4 Description du programme 4

Le Programme d'Appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles est un programme intégré d'un coût global de 2 451 561 153 FCFA. Il s'étale sur une durée de trois (03) ans et s'articule autour de trois (3) composantes :

- Autonomisation de la femme et de la jeune fille
- Renforcement des capacités de gestion des organisations de femmes et de jeunes filles
- Appui direct en faveur des groupes vulnérables

Les objectifs visés par la mise en œuvre de ce programme sont de favoriser l'émergence d'organisations de femmes et de jeunes filles plus viables, performantes dans leurs interventions puis contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté et de la vulnérabilité chez les femmes et jeunes filles.

La Direction des Organisations Féminines sera l'unité responsable de ce programme et mettra à contribution l'Observatoire National de la Femme et le Centre national d'Assistance et de Formation pour la Femme pour une bonne exécution des activités

Les résultats escomptés par la mise en œuvre de ce programme sont les suivants :

- Augmenter à hauteur de 50% le nombre de femmes dans les instances de décision totalement ou partiellement électives à l'horizon 2014 par rapport aux élections de 2007 et de 2009;
- Augmenter à hauteur de 30% le pourcentage des femmes et jeunes filles membres des OF alphabétisées et connaissant leurs droits d'ici 2014;
- Renforcer les compétences et les opportunités économiques des femmes et jeunes filles membres des OF d'ici 2014;
- Accroître de 540 unités le nombre d'organisations féminines bénéficiaires de formation d'ici 2014;
- Assurer un soutien direct à 8 400 femmes et jeunes filles vulnérables (cash transfert, bons d'achat alimentaire, revolving product) d'ici 2014.

Programme 4 : Appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles	
Unité responsable	Direction des organisations féminines
Description	Amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles à travers un processus de renforcement des capacités de gestion des organisations féminines, d'accès aux instances de décision, aux crédits, à l'emploi et à la promotion des groupes vulnérables dans les projets et programmes

Objectif global du programme	Contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté			
	Favoriser l'émergence d'organisations de femmes et de jeunes filles plus viables, performantes dans leurs interventions			
	Contribuer à la réduction de la vulnérabilité chez les femmes et jeunes filles			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
Taux de réduction de la pauvreté auprès des femmes et jeunes filles membres des OF	1-Accroître de 25% à 50% le nombre de femmes à l'Assemblée Nationale, de 40% à 50% au Sénat ; de 36% à 50% au CES par rapport à l'année de référence 2007"			1-Accroître de 13% à 50% le nombre de femmes présentes dans les conseils régionaux; de 27% à 50% dans les conseils municipaux; de 12% à 50% dans les conseils ruraux par rapport aux dernières élections locales de 2009
	2-Augmenter de 28% à 30% l'effectif des femmes alphabétisées membre des OF à l'horizon 2014 et qui connaissent leurs droits (soit 300/13 500)"	2-Augmenter de 28% à 30% l'effectif des femmes alphabétisées membres des OF à l'horizon 2014 et qui connaissent leurs droits (soit 300/13 200)		2-Augmenter de 28% à 30% l'effectif des femmes alphabétisées membres des OF à l'horizon 2014 et qui connaissent leurs droits (soit 300/12 900);
	Accroître de 32% l'effectif des femmes et jeunes filles devant être formées et bénéficier des produits et services des SFD (soit 6000/18750)	Accroître de 34% l'effectif des femmes et jeunes filles devant être formées et bénéficier des produits et services des SFD (soit 6375/12750)		Accroître de 34% l'effectif des femmes et jeunes filles devant être formées et bénéficier des produits et services des SFD (soit 6375)
Nombre d'organisations féminines formées en technique de management, de gestion, de recherche de financement et en bonne gouvernance	Accroître de 180 le nombre d'organisations féminines formées	Accroître de 180 le nombre d'organisations féminines formées	Accroître de 180 le nombre d'organisations féminines formées	
Taux de couverture des zones ciblées par les mécanismes de transferts directs	Couverture de 37% des zones ciblées	Couverture de 74% des zones ciblées	Couverture de 100% des zones ciblées	
Augmentation en % des revenus des ménages vulnérables comprenant des femmes et jeunes filles membres d'organisation féminine ciblées au travers les mécanismes de transferts directs	Hausse des revenus de 10% des femmes et jeunes filles ciblées	Hausse des revenus de 10% des femmes et jeunes filles ciblées	Hausse des revenus de 10% des femmes et jeunes filles ciblées	
Ressources financières par titre	2012	2013	2014	
Personnel	59.503.910	61.963.277	64.131.991	
Fonctionnement	185.554.000	194.831.700	204.573.285	
Transferts courants	560.213.000	560.213.000	560.213.000	
Investissement	-	-	-	
Transferts de capital	-	-	-	
Dépenses totales	805.270.910	817.007.977	828.918.276	

Description des principales composantes	Contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté par - l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (accès aux instances de décision) - le renforcement des capacités de management et de gestion des organisations féminines (leadership, gestion de conflits, bonne gouvernance, etc.) - le soutien direct à travers la mise en place de subventions aux groupes vulnérables (cash transfert, bons d'achat alimentaire, revolving product, etc.)
Remarques et observations	

2.5 Description du programme 5

Le programme 5, intitulé « **Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté et suivi/évaluation des programmes du Secteur** », concerne essentiellement la DSDS et la CSO/PLCP qui est l'unité responsable. Ce programme vise les objectifs globaux suivants:

- atténuer la pauvreté et étendre la protection sociale au profit des Groupes Vulnérables;
- renforcer la disponibilité des données sur les groupes vulnérables pour une bonne planification des programmes;
- planifier, de suivre et d'évaluer les programmes du Secteur pour un renforcement des interventions en faveur des groupes vulnérables.

Ce programme est structuré en 5 composantes que sont :

1. l'amélioration de l'accès des Groupes Vulnérables aux systèmes de protection sociale;
2. l'amélioration du dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information sur la pauvreté;
3. la capitalisation, l'harmonisation et l'alignement des actions de lutte contre la pauvreté;
4. le suivi-évaluation des programmes du Ministère;
5. l'élaboration de stratégies de développement social.

L'amélioration de l'accès des Groupes Vulnérables aux systèmes de protection sociale devra permettre :

- d'améliorer l'accès des populations sous desservies aux infrastructures et services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement;
- de renforcer les capacités des GV à saisir les opportunités économiques dans les zones d'intervention;
- d'augmenter le pourcentage des populations démunies ayant accès à un système adéquat de protection sociale.

S'agissant de l'amélioration du dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information sur la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- disposer d'un système d'informations global et intégré sur la pauvreté et la vulnérabilité et le rendre fonctionnel au niveau national et déconcentré;
- disposer d'une base de données fiable sur les cibles permettant une prise de décisions et la formulation de stratégies pertinentes.

En ce qui concerne la composante « **Capitalisation, harmonisation et alignement des actions de lutte contre la pauvreté** », l'objectif spécifique est d'avoir un dispositif intégré de coordination et d'harmonisation des stratégies d'intervention rendu fonctionnel au niveau national et local.

Enfin, les composantes intitulées respectivement « **Suivi et évaluation des programmes du Secteur** » et « **Élaboration de stratégies de développement social** », devront permettre d'une part :

- de coordonner la planification annuelle des programmes du Secteur;
- de suivre et mesurer de manière systématique les résultats réalisés ces programmes;
- et de permettre à l'ensemble des Structures concernées d'accéder aux informations sur le suivi-évaluation;

et d'autre part :

- d'appuyer le développement et la planification des stratégies et programmes du Ministère;
- et de renforcer les capacités des structures du Ministère en planification.

Programme 5 : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté et suivi / évaluation des programmes du ministère				
Unité responsable	Cellule de suivi opérationnel des projets de lutte contre la pauvreté			
Description	Renforcement du dispositif intégré de ciblage, de suivi évaluation, de coordination et d'harmonisation des actions de lutte contre la pauvreté et de protection sociale des groupes vulnérables			
Objectif global du programme	Atténuer la pauvreté et étendre la protection sociale au profit des Groupes Vulnérables; Renforcer la disponibilité des données sur les groupes vulnérables pour une bonne planification des programmes; Planifier, suivre et évaluer les programmes du Secteur pour un renforcement des interventions en faveur des groupes vulnérables.			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
Taux d'accès des populations des zones sous-desservies aux services de santé (2009=58%)	61%	64%	67%	
Taux d'accès des populations des zones sous-desservies aux services d'éducation (2009=87%)	90%	93%	96%	

Taux d'accès des populations des zones sous-desservies à l'eau potable (2009=85%)	88%	91%	94%
Le pourcentage des membres des groupes vulnérables ciblés ayant bénéficié d'une formation et d'activités génératrices de revenus	54%	77%	100%
Le pourcentage de la population des zones ciblées bénéficiant d'un système adéquat de protection sociale est mis en place	10%	10%	10%
Le pourcentage des régions ciblées de Louga, St-Louis, Matam pour lesquelles les statistiques intégrées sur la pauvreté sont disponibles	100%	100%	100%
Un cadre ministériel de coordination des projets de développement est en place	Cadre en place et fonctionnel	Cadre en place et fonctionnel	Cadre en place et fonctionnel
Le pourcentage des régions pour lesquelles les statistiques intégrées sur la pauvreté sont disponibles	22%	22%	22%
Le pourcentage des structures du Ministère qui participent au CDSMT et dont le plan de travail annuel est disponible	100%	100%	100%
Le pourcentage des programmes du Ministère pour lesquelles des données sur l'atteinte des résultats et objectifs sont disponibles	60%	80%	100%
Le pourcentage des structures du Ministère où des agents sont formés en planification et suivi	60%	80%	100%
Taux d'accès des populations des zones sous-desservies aux services de santé (2009=58%)	61%	64%	67%
Ressources financières par titre	2012	2013	2014
Personnel	63.073.000	65.280.555	67.565.375
Fonctionnement	198.073.000	207.837.900	218.091.045
Transferts courants	100.200.000	100.200.000	100.200.000
Investissement	3.521.000.000	3.521.000.000	3.521.000.000
Transferts de capital	-	-	-
Dépenses totales	3.882.346.000	3.894.318.455	3.906.856.420
Description des principales composantes	Renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base		
	Amélioration des dispositifs de ciblage (géographique, communautaire et catégoriel), de suivi-évaluation des Groupes Vulnérables et du partage d'informations		
	Valorisation des expériences acquises, Renforcement de la coordination des actions/stratégies destinées aux Groupes Vulnérables, harmonisation et alignement		
	Assurer le soutien à la planification des programmes du Ministère et mettre en œuvre le suivi et évaluation des objectifs et résultats		
	Développement, identification et capitalisation de stratégies de développement social		
Remarques et observations			

2.6 Description du programme 6

Le programme 6 intitulé Administration, gestion des ressources et coordination des activités du ministère est composé du Cabinet et de la DAGE. Ce programme, sous la responsabilité globale du Directeur de Cabinet, est constitué de deux (2) composantes :

- assurer l'administration des ressources humaines, matérielles et financières du ministère (sous la responsabilité de la DAGE);
- assurer la planification, le suivi des programmes, la coordination et l'exécution correcte des activités du ministère (sous la responsabilité du Cabinet).

Le coût total annuel de fonctionnement de ce programme est estimé à : **661 246 980 FCFA** en 2012, **686 803 571 FCFA** en 2013 et **713 617 830 FCFA** en 2014.

Ce programme poursuit les objectifs globaux suivants :

- renforcer les moyens du ministère pour une gestion efficiente des ressources;
- améliorer la capacité du ministère à réaliser ses missions.

Programme 6 : Administration, Gestion et Coordination				
Unité responsable	Cabinet			
Description	Assurer l'administration des ressources, la gestion et la coordination du Ministère			
Objectif global du programme	Renforcer les moyens du Ministère pour une gestion efficiente des ressources Améliorer la capacité du Ministère à réaliser ses missions			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
Taux d'accroissement des ressources financières mis à la disposition des structures du Ministère par rapport à 2011		Augmentation de 10% par rapport à 2011	Augmentation de 20% par rapport à 2011	Augmentation de 30% par rapport à 2011
Pourcentage des objectifs planifiés dans le CDSMT qui ont été atteints		40% des objectifs planifiés et atteints	65% des objectifs planifiés et atteints	85% des objectifs planifiés et atteints
Ressources financières par titre		2012	2013	2014
	Personnel	176 995 980	178 340 021	179 731 103
	Fonctionnement	484 251 000	508 463 550	533 886 728
	Transferts courants	0	0	0
	Investissement	0	0	0
	Transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	661 246 980	686 803 571	713 617 830
Description des principales composantes	Assurer l'administration des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère; Assurer la planification, le suivi des programmes, la coordination et l'exécution correcte des activités du Ministère			
Remarques et observations				

3 LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR

3.1 Le budget global

Le CDSMT du secteur de la Famille et de l'Enfance bénéficiera de ressources totales de **11.350.299.586 FCFA pour 2012**. Les dépenses liées au personnel représenteront 1.233.209.586 FCFA ou 10,9% du total, alors que le fonctionnement représentera 1.503.676.000 FCFA ou 13,2% du total et les transferts courants 971.413.000 FCFA ou 8,6% du total. Les dépenses liées à l'investissement représenteront 6.312.000.000 FCFA ou 55,6% du total et celles liées aux transferts de capital 1.330.000.000 FCFA ou 11,7% du total.

Pour 2013, le budget total prévu pour le secteur est de 11.465.264.235 FCFA, représentant une hausse globale de 1,0% alors que pour 2014, le budget total prévu pour le secteur est de 11.588.169.468 FCFA, soit une hausse de 1,1%. Ces hausses comprennent une augmentation annuelle d'environ 3% pour les dépenses de personnel et d'un peu plus de 5% pour le fonctionnement. Les dépenses liées aux transferts courants, à l'investissement et aux transferts de capital demeureront constantes sur la période 2012-14.

Précisons que les ressources du CDSMT pour 2012 correspondent au budget du Ministère de la Famille à la Loi de Finances 2012 en plus des ressources de cette même Loi de Finances dédiées à la Direction des Droits et de la Protection de l'Enfant, du Projet Pires Formes, du Centre Ginndi et du projet EVF Dahra regroupés sous le Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Budget total du secteur par titre	2012	% du budget 2012	2013	Hausse en % sur 2012	2014	Hausse en % sur 2013
Personnel	1.233.209.586	10,9%	1.271.547.985	3,1%	1.311.171.576	3,1%
Fonctionnement	1.503.676.000	13,2%	1.580.303.250	5,1%	1.663.584.893	5,3%
Transferts courants	971.413.000	8,6%	971.413.000	0,0%	971.413.000	0,0%
Investissement	6.312.000.000	55,6%	6.312.000.000	0,0%	6.312.000.000	0,0%
Transferts de capital	1.330.000.000	11,7%	1.330.000.000	0,0%	1.330.000.000	0,0%
TOTAL	11.350.298.586	100,0%	11.465.264.235	1,0%	11.588.169.468	1,1%

3.2 Le budget des programmes

Le secteur de la famille et de l'enfance comporte 6 programmes présentés dans les sections précédentes. Pour 2012, le programme 1 représentera 40,3% des ressources totales, notamment en raison du fait qu'il regroupe les ressources destinées au CSA et au projet PALAM. Le programme 2 représentera 6,1% des ressources totales alors que cette proportion sera de 6,4% pour le programme 3 et de 7,1% pour le programme 4. Le programme 5 regroupera de son côté 34,2% des ressources, comme il regroupe les ressources destinées à plusieurs projets de lutte contre la pauvreté.

Budget des programmes du Secteur		2012	% du budget total 2012	2013	2014
Programme 1	Personnel	722.404.000	6,4%	747.688.140	773.857.225
	Fonctionnement	439.983.000	3,9%	463.564.350	491.147.798
	Transferts courants	255.000.000	2,2%	255.000.000	255.000.000
	Investissement	1.960.000.000	17,3%	1.960.000.000	1.960.000.000
	Transferts de capital	1.200.000.000	10,6%	1.200.000.000	1.200.000.000
	TOTAL	4.577.387.000	40,3%	4.626.252.490	4.680.005.022
Programme 2	Personnel	71.811.910	0,6%	74.193.136	76.760.125
	Fonctionnement	122.267.000	1,1%	128.380.350	134.799.368
	Transferts courants	-	0,0%	-	-
	Investissement	500.000.000	4,4%	500.000.000	500.000.000
	Transferts de capital	-	0,0%	-	-
	TOTAL	694.078.910	6,1%	702.573.486	711.559.492
Programme 3	Personnel	139.420.786	1,2%	144.082.857	149.125.757
	Fonctionnement	73.548.000	0,6%	77.225.400	81.086.670
	Transferts courants	56.000.000	0,5%	56.000.000	56.000.000
	Investissement	331.000.000	2,9%	331.000.000	331.000.000
	Transferts de capital	130.000.000	1,1%	130.000.000	130.000.000
	TOTAL	729.968.786	6,4%	738.308.257	747.212.427
Programme 4	Personnel	59.503.910	0,5%	61.963.277	64.131.991
	Fonctionnement	185.554.000	1,6%	194.831.700	204.573.285
	Transferts courants	560.213.000	4,9%	560.213.000	560.213.000
	Investissement	-	0,0%	-	-
	Transferts de capital	-	0,0%	-	-
	TOTAL	805.270.910	7,1%	817.007.977	828.918.276
Programme 5	Personnel	63.073.000	0,6%	65.280.555	67.565.375
	Fonctionnement	198.073.000	1,7%	207.837.900	218.091.045
	Transferts courants	100.200.000	0,9%	100.200.000	100.200.000
	Investissement	3.521.000.000	31,0%	3.521.000.000	3.521.000.000
	Transferts de capital	-	0,0%	-	-
	TOTAL	3.882.346.000	34,2%	3.894.318.455	3.906.856.420
Programme 6	Personnel	176.995.980	1,6%	178.340.021	179.731.103
	Fonctionnement	484.251.000	4,3%	508.463.550	533.886.728
	Transferts courants	-	0,0%	-	-
	Investissement	-	0,0%	-	-
	Transferts de capital	-	0,0%	-	-
	TOTAL	661.246.980	5,8%	686.803.571	713.617.830

Finalement, le programme 6 représentera 5,8% des ressources totales du Ministère. Précisons ici que les ressources destinées au matériel d'allègement des travaux de la femme sont maintenant au niveau du programme 2 alors que le budget des aides et secours est au niveau du programme 4. Dans les deux cas, ceci reflète le fait que ces ressources étaient destinées à des bénéficiaires directement reliés à ces programmes et que le rôle du Cabinet et de la DAGE se limite à la gestion et l'administration globale du Ministère, et non à la prestation de services aux bénéficiaires.

4 MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

4.1 Le plan de mise en œuvre du secteur pour 2012

Le plan de mise en œuvre du CDSMT en 2012 s'articule autour des activités prioritaires des six programmes consolidés. Pour chacun des programmes, cette section présentera les activités prioritaires qui sont planifiées pour la prochaine année.

➤ Programme 1

- ✓ Former des agents techniques du ministère et des relais communautaires;
- ✓ sensibiliser les femmes, les filles et les hommes sur la santé de la reproduction;
- ✓ construire de nouvelles classes ECB, créer et financer des micro-entreprises dans les régions de Diourbel et Kaffrine;
- ✓ réhabiliter les locaux des services déconcentrés et former les agents et leaders d'OCB dans les départements;
- ✓ satisfaire les demandes d'assistance en vivres et appuyer les communautés sinistrées;
- ✓ formuler et exécuter une requête et mettre sur le marché les denrées issues des dons.

➤ Programme 2

- ✓ La sensibilisation des communautés qui vise à identifier les comportements et attitudes inégalitaires, à élaborer des stratégies de régulation et de restauration des rôles au niveau familial et enfin de former les acteurs. Cette formation a pour but de favoriser un changement de comportement;
- ✓ la mise en place de cadres de concertation entre des leaders religieux et chefs traditionnels sur l'excision;
- ✓ la distribution du matériel d'allègement et la sensibilisation sur le gaspillage en faveur des familles d'ici à l'horizon 2014.

➤ Programme 3

- ✓ La réactualisation du plan stratégique de communication;
- ✓ le plaidoyer auprès des autorités religieuses et leaders communautaires;
- ✓ des études nationales sur la maltraitance et des enfants au sur la vulnérabilité;
- ✓ l'élaboration d'un plan d'actions national pour l'enfant;
- ✓ la mise en œuvre de la feuille de route du 116;
- ✓ la mise en place des Unités Départementales de Protection de l'Enfance (UDPE);
- ✓ la vulgarisation de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance;
- ✓ le renouvellement du Parlement national des Enfants;
- ✓ la vulgarisation des standards minimums de services de qualité;
- ✓ la mise en œuvre du programme national de lutte contre la vulnérabilité des enfants.

➤ Programme 4

- ✓ L'organisation de 4 sessions de formation qualifiante pour les femmes et les jeunes filles;
- ✓ l'organisation de 59 activités de sensibilisation sur les instruments juridiques nationaux et internationaux;
- ✓ la mise en œuvre d'une (01) campagne nationale de sensibilisation pour l'application de la parité pour les élections législatives de 2012;
- ✓ l'élaboration d'un plan de formation et l'organisation de six (06) sessions de formation au bénéfice des organisations féminines dans les domaines ciblés;
- ✓ l'identification des femmes et jeunes filles bénéficiaires potentielles et la distribution de produits (denrées et produits de base).

➤ Programme 5

- ✓ Assurer un bon ciblage des zones bénéficiaires en lançant le processus de sélection des opérateurs de mise en œuvre et en sélectionnant des maîtres d'œuvre chargés du suivi;
- ✓ définir des cibles et mettre en place un registre statistique unique et unifié des cibles en matière de cash transfert;
- ✓ avoir un dispositif intégré de coordination et d'harmonisation des stratégies d'intervention rendu fonctionnel au niveau national et local;
- ✓ mettre en place des outils de gestion et de suivi (plan de travail, rapports trimestriels, etc.) et d'évaluation des programmes du Ministère;
- ✓ assurer le partage des données sur les groupes vulnérables, des documents sur le suivi et l'évaluation des programmes, de même que la diffusion des recherches et des études portant sur les programmes du Ministère;
- ✓ assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs des engagements internationaux du Gouvernement.

➤ Programme 6

- ✓ Créer un service de gestion des ressources humaines au sein de la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) afin de régler la situation du personnel du Ministère;
- ✓ recruter des profils adéquats après une évaluation des besoins des différentes unités du Ministère en ressources humaines;
- ✓ renforcer les capacités des agents du Ministère;
- ✓ équiper les structures du Ministère en matériel et équipement adéquats;
- ✓ faire un plaidoyer auprès des acteurs étatiques (présidence, primature, ministre des Finances, parlementaires, etc.) et partenaires techniques et financiers pour augmenter l'enveloppe budgétaire du Ministère.

4.2 Le plan de suivi et évaluation pour 2012

Le suivi et l'évaluation sont des étapes importantes dans l'exécution du CDSMT. Le suivi permet ainsi de suivre l'évolution du contexte et des résultats en cours d'exécution. Il permet d'apporter des ajustements à la planification et de réagir aux situations imprévues afin de pouvoir atteindre les objectifs visés. L'évaluation, de son côté, permet d'analyser l'atteinte des objectifs à moyen et long terme d'un programme et de juger de la pertinence des stratégies et interventions mises en œuvre. Le suivi et évaluation forme ainsi une des composantes cruciales permettant d'opérationnaliser la GAR.

Précisons qu'étant donné les faiblesses relatives concernant le suivi des interventions du secteur, ce dernier se doit d'accorder une attention toute particulière à cette situation et de s'assurer de mettre en place un cadre de suivi et évaluation véritablement opérationnel. Le présent CDSMT vise à mettre en place un dispositif cohérent de suivi évaluation dans le cadre du programme 5 sous la coordination de la CSO. Néanmoins, chacun des programmes devra participer à ce processus et devra produire les données nécessaires pour alimenter le dispositif global.

Ainsi, au-delà des efforts et des ressources qui devront être consentis pour renforcer le rôle et les capacités de la CSO pour qu'elle coordonne avec succès le volet global de suivi et évaluation, notamment avec l'appui du Cabinet, les sections suivantes présenteront les priorités de chacun des programmes pour l'année 2012 afin d'opérationnaliser ce volet.

➤ Programme 1

Un dispositif cohérent de suivi évaluation est mis en place sur la base des interventions sectorielles des 4 composantes du programme. Chaque composante est responsable du suivi-évaluation de ses activités. Ce dispositif est axé sur les éléments suivants :

- la détermination des critères de sélection et le recensement des relais communautaires;
- l'évaluation des capacités des agents des services du développement communautaire et des OCB;
- la tenue de réunions de coordination périodiques;
- l'envoi de missions suivi- évaluation et supervision au niveau régional, départemental et local.

➤ Programme 2

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour 2012, un suivi rigoureux est planifié et sera opéré sur :

- le nombre de communautés ayant effectivement abandonné la pratique de l'excision (mise en relation entre la situation de référence et le suivi);

- l'état du plan de concertation entre leaders religieux dans les zones de résistance (pour mesurer leur niveau d'adhésion au mouvement d'abandon de l'excision);
- la prévalence des gaspillages au niveau des familles en mesurant les écarts entre les périodes;
- les stratégies de régulation inégalitaires au niveau familial (état du niveau des responsabilités).

➤ **Programme 3**

Le suivi et la mise en œuvre de ces activités prioritaires en partie requièrent a priori une maîtrise de la situation de référence sur la vulnérabilité des enfants. Cette préoccupation est prise en charge à travers :

- Une étude nationale sur la maltraitance des enfants pour disposer de données fiables sur les différentes thématiques;
- Une enquête sur la vulnérabilité des enfants pour clarifier et harmoniser le concept et quantifier le phénomène;
- Une étude de référence pour quantifier le nombre d'enfants talibé au niveau national pour avoir une situation réelle des enfants talibé.

➤ **Programme 4**

Pour assoir une bonne stratégie de suivi des activités et d'évaluation des résultats et effets du programme, il importera d'établir des situations de référence qui seront continuellement mises à jour le cas échéant.

Pour ce faire, la contribution du programme pour la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des femmes et des jeunes nécessitera la réalisation d'une situation de référence relative au taux de féminisation de la pauvreté.

Ceci permettra de mesurer ultérieurement les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie et d'existence des femmes et des jeunes filles.

Les objectifs poursuivis pour la promotion du statut de la femme et de la jeune fille pourraient être facilités par le développement d'une dynamique organisationnelle favorisant l'émergence d'organisations féminines plus viables et performantes dans leurs interventions à travers des offres de services adéquats

➤ **Programme 5**

Le plan de mise en œuvre s'accompagne d'un plan de suivi-évaluation pour une bonne réussite du programme. C'est ainsi que le plan suivant est proposé pour l'année 2012 :

- recensement de la population des zones ciblées pour l'obtention d'une situation de référence relative aux bénéficiaires d'un système adéquat de protection sociale;

- recensement des organisations de femmes au Sénégal;
- mise en place d'une base de données sur les objectifs, les résultats et de l'exécution financière des programmes du Ministère;
- formation des agents du Ministère en planification et suivi-évaluation.

➤ **Programme 6**

Pour assurer le suivi et l'évaluation pour l'année 2012, il sera nécessaire de :

- Réaliser un inventaire du matériel existant;
- effectuer un recensement exhaustif du personnel et établir les profils des agents du Ministère;
- mettre en place au niveau des unités centrales et déconcentrées la logistique nécessaire;
- mettre en place un registre de gestion et d'entretien du matériel qui sera mis à jour régulièrement.

ANNEXE 1 : LES FICHES DE COMPOSANTE DES PROGRAMMES

Programme 1 : Contribuer à la protection sociosanitaire et l'insertion économique des groupes vulnérables	
Objectifs globaux du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la protection socio- sanitaire des groupes vulnérables - Réduire le taux des enfants non scolarisés, le taux d'analphabètes et le taux de personnes vulnérables non qualifiées des régions de Diourbel et de Kaffrine - Renforcer les capacités d'intervention des services déconcentrés et des OCB - Renforcer la sécurité alimentaire des populations

Composante 1.1 : Prise en charge communautaire des groupes vulnérables				
Unité responsable	SANTE-SIDA			
Description	Contribuer à la prise en charge communautaire des problèmes de santé notamment de la santé de la reproduction des groupes vulnérables			
Objectifs spécifiques de la composante	Améliorer les capacités d'intervention des agents techniques du ministère et des relais communautaires en santé de la reproduction d'ici 2014			
	Renforcer l'adhésion et le soutien des décideurs des Institutions publiques et des leaders religieux sur la promotion de la santé des familles			
	Sensibiliser les femmes et les filles des groupes communautaires et les hommes membres d'organisations socio-professionnelles dans tous les départements sur les problèmes de santé et spécifiquement sur la santé de la reproduction d'ici 2014			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
Pourcentage des agents techniques du ministère et des relais communautaires formés en santé de la reproduction au niveau national	33% des agents techniques du ministère et 33% des relais communautaires formés	67% des agents techniques du ministère et 67% des relais communautaires formés	100% des agents techniques du ministère et 100% des relais communautaires formés	
Pourcentage des décideurs et leaders religieux identifiés sensibilisés en santé de la reproduction au niveau national	- 100% décideurs identifiés sensibilisés - 33% des leaders religieux identifiés sensibilisés	- 67% des leaders religieux identifiés sensibilisés	- 100% des leaders religieux identifiés sensibilisés	
Pourcentage des départements où des femmes, des filles et des hommes auront été sensibilisés sur la santé de la reproduction	-33% des départements où des femmes, des filles et des hommes sont sensibilisés	-67% des départements où des femmes, des filles et des hommes sont sensibilisés	-100% des départements où des femmes, des filles et des hommes sont sensibilisés	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	0	0	0	
Dépenses de fonctionnement	32.560.000	35.770.200	41.963.940	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	32.560.000	35.770.200	41.963.940	

Description des principales activités	Formation des agents techniques du ministère et des relais communautaires sur la santé de la reproduction et les maladies. Organisation des sessions de plaidoyer en direction des décideurs et des leaders religieux Élaboration et mise en œuvre des programmes d'IEC et de sensibilisation sur les questions de santé en faveur des groupes vulnérables Organisation de missions de Coordination / Suivi / Évaluation des activités
Remarques et observations	Nécessité de renforcer les dépenses de fonctionnement : Frais mission intérieur du pays de 7 000 000 FCFA.

Composante 1.2 : Prise en charge communautaire des groupes vulnérables				
Unité responsable	PALAM			
Description	Améliorer les revenus et l'accès des populations vulnérables à l'éducation et à la formation qualifiante			
Objectifs spécifiques de la composante	70% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine sont enrôlés dans les écoles			
	Former 66% des femmes et 35% des jeunes oeuvrant dans le secteur de l'économie informelle dans les régions de Diourbel et Kaffrine			
	Amélioration de l'insertion socio-économique de 28% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Pourcentage des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles	45% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles	60% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles	70% des enfants non scolarisés et analphabètes des régions de Diourbel et de Kaffrine enrôlés dans les écoles
	Pourcentage des femmes et des jeunes oeuvrant dans le secteur de l'économie informelle formé dans les régions de Diourbel et Kaffrine	66% des femmes et 35% des jeunes oeuvrant dans le secteur de l'économie informelle dans les régions de Diourbel et Kaffrine sont formés	66% des femmes et 35% des jeunes oeuvrant dans le secteur de l'économie informelle dans les régions de Diourbel et Kaffrine sont formés	66% des femmes et 35% des jeunes oeuvrant dans le secteur de l'économie informelle dans les régions de Diourbel et Kaffrine sont formés
	Population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement	16,5% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement	23% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement	28% de la population des régions de Diourbel et Kaffrine insérée économiquement
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	0	0	0
	Dépenses de fonctionnement	0	0	0
	Dépenses de transferts courants	0	0	0
	Dépenses d'investissement	1.960.000.000	1.960.000.000	1.960.000.000
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	1.960.000.000	1.960.000.000	1.960.000.000
Description des principales activités	Construction de 200 salles de classe pour l'enrôlement de 8 000 enfants dans les Écoles Communautaires de Base (ECB) à Diourbel et Kaffrine Procéder à la formation, à l'organisation des groupes vulnérables (jeunes adultes et femmes) et à la mise à leur disposition d'un fonds de micro crédit Formation de femmes vulnérables en micro finance et jeunes adultes vulnérables en artisanat dans les régions de Diourbel et Kaffrine Former, organiser les groupes vulnérables et faciliter leur accès aux SFD			
Remarques et observations				

Composante 1.3 : Redynamiser les services déconcentrés du développement communautaire				
Unité responsable	Direction du Développement Communautaire (DDC)			
Description	Améliorer la couverture géographique, l'expertise et la capacité d'intervention des services communautaires			
Objectifs spécifiques de la composante	Améliorer les capacités d'intervention et les conditions de travail des responsables des services déconcentrés d'ici 2014			
	Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des OCB ciblées dans tous les départements d'ici 2014			
	Échanger et partager annuellement sur les stratégies de développement communautaire avec les partenaires d'ici 2014			
	Sensibiliser les leaders des OCB et les responsables des CL sur la charte de partenariat d'ici 2014			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
Pourcentage des locaux des services déconcentrés réhabilités et Pourcentage des agents formés	- 03% des locaux des services déconcentrés réhabilités - 31% des agents formés	06% des locaux des services déconcentrés réhabilités - 63% des agents formés	10% des locaux des services déconcentrés réhabilités - 100% des agents formés	
Pourcentage des départements où des leaders des OCB ciblés sont formés	33% des départements où des leaders d'OCB sont formés	67% des départements où des leaders d'OCB sont formés	100% des départements où des leaders d'OCB sont formés	
Pourcentage des acteurs du développement communautaire ont participé à l'atelier national	30% des acteurs du développement communautaire ont participé à l'atelier national	30% des acteurs du développement communautaire ont participé à l'atelier national	30% des acteurs du développement communautaire ont participé à l'atelier national	
Pourcentage des départements où des leaders d'OCB et des responsables des CL sont sensibilisés sur la charte de partenariat	33% des départements où des leaders d'OCB et des responsables des CL sont sensibilisés	67% des départements où des leaders d'OCB et des responsables des CL sont sensibilisés	100% des départements où des leaders d'OCB et des responsables des CL sont sensibilisés	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	638.084.000	660.416.940	683.531.533	
Dépenses de fonctionnement	173.087.000	181.741.350	190.828.418	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	811.171.000	842.158.290	874.359.950	
Description des principales activités	Réhabilitation de locaux Organisation de sessions de formation en faveur des agents des services déconcentrés Organisation de sessions de formation en faveur des membres des OCB Réflexion sur le développement communautaire Promotion du nouveau cadre de partenariat OCB et Collectivités locales			
Remarques et observations	Nécessité de renforcer les dépenses de fonctionnement : Consultants (4.000.000 F); Personnes ressources (1.275.000 F); Entretien maintenance bâtiment (8.350.000 F); Frais mission intérieur du pays (2.000.000 F) et Congrès, conférences, séminaires (16.625.000 F) soit un total de 32.250.000 FCA. Partenaires financiers PNDL, CSO/PLCP.			

Composante 1.4 : Contribuer à la sécurité alimentaire des populations vulnérables				
Unité responsable	Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA)			
Description	Assurer la disponibilité, la gestion et le suivi d'un stock de sécurité alimentaire à l'échelle nationale pour faire face aux pénuries, aux urgences alimentaires et à l'assistance en vivres aux cérémonies religieuses.			
Objectifs spécifiques de la composante	- Satisfaire à 85% les demandes d'assistance et à 100% interventions d'urgence d'ici 2014			
	- Augmenter de 35% le nombre de marchés et 20% le nombre de produits suivis			
	- Assurer la réception à 60% des produits issus de dons et réaliser à 100% la vente de ces produits sur le marché			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
500 demandes d'assistance en vivres aux communautés religieuses satisfaites 100% des communautés sinistrées assistées	- 400 demandes d'assistance aux cérémonies satisfaites - 80% des communautés sinistrées assistées	- 450 demandes d'assistance aux cérémonies satisfaites - 90% des communautés sinistrées assistées	- 500 demandes d'assistance aux cérémonies satisfaites, - 100% des communautés sinistrées assistées	
Pourcentage des marchés urbains et des marchés ruraux recensés suivis	Assurer le suivi de 20% des marchés urbains et 10% des marchés ruraux recensés	Assurer le suivi de 30% des marchés urbains et 15% des marchés ruraux recensés	Assurer le suivi de 35% des marchés urbains et 20% des marchés ruraux recensés	
Pourcentage des céréales recensées suivies Pourcentage des espèces animales retenues suivies	Assurer le suivi de 40% des céréales recensées Assurer le suivi de 35% des espèces retenues	Assurer le suivi de 50% des céréales recensées Assurer le suivi de 50% des espèces retenues	Assurer le suivi de 60% des céréales recensées Assurer le suivi de 60% des espèces retenues	
1 requête formulée, financée et exécutée annuellement 16.000T de riz vendus sur le marché annuellement	1 requête formulée et exécutée 16 000 tonnes de riz vendues sur le marché	1 requête formulée et exécutée 16 000 tonnes de riz vendues sur le marché	1 requête formulée et exécutée 16 000 tonnes de riz vendues sur le marché	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	84.320.000	87.271.200	90.325.692	
Dépenses de fonctionnement	234.336.000	246.052.800	258.355.440	
Dépenses de transferts courants	255.000.000	255.000.000	255.000.000	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	1.200.000.000	1.200.000.000	1.200.000.000	
Dépenses totales	1.773.656.000	1.788.324.000	1.803.681.132	
Description des principales activités	Mise en place un stock d'urgence et de sécurité pour faire face aux catastrophes naturelles et assister les communautés lors des cérémonies religieuses Collecte, traitement et diffusion des données relatives à la sécurité alimentaire Collecte, gestion et distribution de l'aide alimentaire			
Remarques et observations				

Programme 2 : Promotion et Protection de la Famille

Objectifs globaux du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les familles à rationaliser leurs ressources - Améliorer les capacités d'épargne et d'investissement des familles - Promouvoir des réflexes égalitaires dans la redéfinition des rôles et responsabilités - Abandonner définitivement la pratique de l'excision à l'horizon 2015
--------------------------------	--

Composante 2.1 : Revoir les rôles et responsabilités familiales

Unité responsable	DF
Description	La mise en place de réseaux de représentation des familles, l'organisation de réflexions au sein des réseaux, la révision des rôles et responsabilités et la définition et l'application de pactes consensuels au niveau familiale et communautaire
Objectifs spécifiques de la composante	<p>Augmenter la part des ménages qui sont sensibilisés sur les rôles et responsabilités familiales</p> <p>Hausser la portion des zones répertoriées et couvertes selon les normes d'installation établies</p> <p>Augmenter le % des villages ayant accès au matériel d'allègement</p>

Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Pourcentage des départements où les Acteurs Communautaires sensibilisent les ménages sur les rôles et responsabilités familiales	33% des départements où les acteurs communautaires sensibilisent les ménages	67% des départements où les acteurs communautaires sensibilisent les ménages	100% des départements où les acteurs communautaires sensibilisent les ménages
Portion des zones couvertes sur l'ensemble des zones répertoriées	3/12 zones	7/12 zones	12/12 zones
Nombre de villages ayant accès au matériel d'allègement sur le nombre total de 14 000 villages	50%	75%	100%

Moyens financiers	2012	2013	2014
Dépenses de personnel	17.404.000	17.909.852	18.536.697
Dépenses de fonctionnement	31.915.600	33.511.380	35.186.949
Dépenses de transferts courants	0	0	0
Dépenses d'investissement	500.000.000	500.000.000	500.000.000
Dépenses de transferts de capital	0	0	0
Dépenses totales	549.319.600	551.421.232	553.723.646

Description des principales activités	<p>Recherche sur l'identification des différentes normes socioculturelles selon les ethnies</p> <p>Activité de sensibilisation: Formation des acteurs communautaires sur les rôles et responsabilités familiales et prestation des séances de sensibilisation dans tous les départements</p> <p>Élaborer une cartographie de la mise en place du matériel d'allègement et définir des normes de distribution régionales de ce matériel</p> <p>Mise en place d'un dispositif pour améliorer et optimiser le processus de répartition du matériel d'allègement des travaux de la femme par région</p>
---------------------------------------	---

Remarques et observations	<p><u>Fonctionnement:</u> Nécessité de disposer d'un Secrétaire (contractuel) d'un Chauffeur (contractuel), d'un Assistant (contractuel) et d'un Conseiller technique cabinet (allègement)</p> <p><u>Investissement:</u> nécessité de:</p> <ul style="list-style-type: none">- construction et équipement de centres Makanu janboot gi-Achat de véhicules-Matériel informatique-Matériel de sonorisation-Achat de matériel audiovisuel (vidéoprojecteurs et écrans de projection) <p><u>Transferts de capital:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Achat et don de charrettes- Moulins à céréales
---------------------------------	---

Composante 2.2 : Promouvoir l'éducation au niveau des familles				
Unité responsable	CENAF - DF			
Description	À partir des contraintes identifiées, renforcer les capacités des cellules focales familiales pour le changement			
Objectifs spécifiques de la composante	Baisse de x% des mariages précoces dans les zones ciblées Augmenter le % des familles sensibilisées sur l'éducation des jeunes filles et les mariages précoces dans les zones ciblées Augmenter le % de filles et de femmes déscolarisées formées dans les zones ciblées			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
100% de communautés qui abandonnent les mariages précoces dans les zones ciblées	91% des communautés (village et quartier) formées et sensibilisées par région de prévalence	96% des communautés formées et sensibilisées par région de prévalence	100% des communautés formées sensibilisées par région de prévalence	
90% des familles sensibilisées dans les zones ciblées	30% des familles	60% des familles	90% des familles	
% des filles et femmes déscolarisées dans les zones ciblées	1% des jeunes filles et femmes formées	2% des jeunes filles et femmes formées	2% des jeunes filles et femmes formées	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	34.828.410	36.018.501	37.249.378	
Dépenses de fonctionnement	54.446.350	57.168.668	60.027.101	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	89.274.760	93.187.168	97.276.479	
Description des principales activités	Mener d'intenses activités de formation pour un changement des comportements liés aux normes familiales positives, notamment pour valoriser l'éducation des jeunes filles comme vecteur de réduction de la pauvreté et réduire les mariages précoces Former des jeunes filles déscolarisées, notamment les jeunes filles mariées de manière précoce Sensibilisation et communication pour un changement des comportements dans les familles notamment sur le renforcement de l'éducation Favoriser l'accès des enfants déscolarisés à l'éducation			
Remarques et observations	Personnel: Nécessité d'avoir 1 Coordonnatrice (CEDAF), 1 Maitresse d'économie familiale (CEDAF), 1 Travailleuse sociale (CEDAF) Fonctionnement: Besoin d'1 Assistant (contractuel)			

Composante 2.3 : Éliminer les gaspillages dans les familles				
Unité responsable	DF - CENAF			
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les causes des gaspillages et leurs déterminants et définir des stratégies d'abandon de ce fléau et assurer leur mise en œuvre - Renforcer les mesures coercitives et assurer leurs applications 			
Objectifs spécifiques de la composante	30% des Cellules focales familiales maîtrisent les conséquences des gaspillages au niveau familial 100% de baisse des gaspillages dans les cérémonies et autres festivités			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
36000 cellules focales familiales maîtrisent les conséquences du gaspillage par les cellules focales familiales	1% de Cellules focales familiales / 1,200,000	2% de Cellules focales familiales / 1,200,000	3% de Cellules focales familiales / 1,200,000	
3000 familles pour l'abandon des gaspillages dans les cérémonies et autres festivités	30% des familles / sur un échantillon de 3 000	60% des familles / sur un échantillon de 3000	100% des familles / sur un échantillon de 3000	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	13.053.000	13.509.855	13.982.700	
Dépenses de fonctionnement	23.936.700	25.133.535	26.390.212	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	36.989.700	38.643.390	40.372.912	
Description des principales activités	Développer des consultations avec les principaux leaders religieux et les chefs traditionnels Systématisation de la formation des populations sur les normes de consommation Mener une sensibilisation nationale pour l'abandon du gaspillage lors des cérémonies familiales et autres festivités (Xawaré ...)			
Remarques et observations	Fonctionnement: Nécessité de disposer de 2 agents, d'1 secrétaire et d'un assistant contractuels			

Composante 2.4 : Favoriser l'abandon définitif de la pratique de l'excision				
Unité responsable	DF			
Description	Mobilisation des leaders religieux en faveur de l'abandon de l'excision et soutien psychosocial en faveur des femmes marginalisées et victimes			
Objectifs spécifiques de la composante	99% de communauté ont abandonné l'excision à l'horizon 2015 Augmenter le pourcentage des filles et femmes excisées bénéficiant d'une prise en charge médicopsychologiques et sociale			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
99% des communautés ayant abandonné l'excision	taux d'abandon de 92% au niveau communautaire 1% de baisse du taux de récidiviste	taux d'abandon de 96% au niveau communautaire 1% de baisse du taux de récidiviste	taux d'abandon de 99% au niveau communautaire 1% de baisse du taux de récidiviste	
3% des femmes et des filles excisées prises en charge sur le plan médicopsychologique et social	1% femmes et filles	2% femmes et filles	3% femmes et filles	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	6.526.500	6.754.928	6.991.350	
Dépenses de fonctionnement	11.968.350	12.566.768	13.195.106	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	18.494.850	19.321.695	20.186.456	
Description des principales activités	Mobilisation des leaders religieux du Réseau Islam et Population pour des concertations avec leurs pairs des zones de résistance Établir des partenariats avec la société civile et les organisations communautaires pour assurer le soutien psychosocial des femmes marginalisées (en rapport avec l'excision) Prise en charge médicopsychologique des séquelles de l'excision			
Remarques et observations	<p>Fonctionnement: Nécessité de disposer de 2 agents, d'un secrétaire et d'un assistant contractuels</p> <p>Transferts courants: Mettre en place un programme de cash transfer pour les victimes des séquelles de l'excision</p> <p>Investissement: nécessité de construction et d'équipement de pavillons de convalescence pour les patientes, d'Achat de matériels informatiques, d'Achat de matériels audiovisuels, Achat de bus.</p>			

PROGRAMME 3: La protection de l'enfance

Objectifs globaux du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Amener les communautés à un changement de comportements durables en faveur des enfants. • Améliorer le système de protection des enfants • Réduire la vulnérabilité des enfants.
--------------------------------	--

Composante 3.1 : Sensibiliser les communautés sur les droits de l'enfant

Unité responsable	Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance		
Description	Renforcer les connaissances des communautés sur les droits de l'enfant pour un changement de comportements durable		
Objectifs spécifiques de la composante	Réduire les comportements socioculturels néfastes à l'égard des enfants Renforcer la communication et la mobilisation sociale pour un changement de comportements durable		
Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux de réduction de la maltraitance des enfants	Réduction de 5% par rapport au taux de 2011	Réduction de 10% par rapport au taux de 2011	Réduction de 15% par rapport au taux de 2011
Part de la population cible sensibilisée avec l'appui des partenaires	2 000 000 de la population sensibilisée	2 250 000 de la population sensibilisée	2 500 000 de la population sensibilisée
Moyens financiers	2012	2013	2014
Dépenses de personnel	20.268.087	20.977.470	21.711.681
Dépenses de fonctionnement	12.917.850	13.563.743	14.241.930
Dépenses de transferts courants	0	0	0
Dépenses d'investissement	20.000.000	20.000.000	20.000.000
Dépenses de transferts de capital	0	0	0
Dépenses totales	53.185.937	54.541.212	55.953.611
Description des principales activités	Plan stratégique de communication et de mobilisation sociale pour un changement de comportements durable des communautés Plaidoyer Situation de référence et réponses à la vulnérabilité des enfants Ligne d'assistance 116		
Remarques et observations			

Composante 3.2 : Renforcer le système de protection des enfants				
Unité responsable	Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance			
Description	Favoriser la promotion et la réalisation des droits de l'enfant			
Objectifs spécifiques de la composante	Mettre en place des cadres de concertation, de coordination et de veille fonctionnels au niveau local et national Renforcer le dispositif politique, légal et réglementaire Promouvoir la participation et la réalisation des droits des enfants			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
Taux de mise en place de cadres de concertation, de coordination et de veille fonctionnels au niveau local et national	60% des départements disposant de cadres de concertation, de coordination et de veille	82% des départements disposant de cadres de concertation, de coordination et de veille	100% départements disposant de cadres de concertation, de coordination et de veille	
	01 cadre de concertation nationale mis en place et renforcé et 60% des cadres locaux équipés et renforcés	82% des cadres de concertation au niveau local sont équipés et renforcés	100% des cadres de concertation au niveau local sont équipés et renforcés	
Un dispositif politique, légal et réglementaire est revu et validé	Les textes revus et validés	Les textes revus et validés	Les textes revus et validés	
Taux de renouvellement et fonctionnalité du Parlement des enfants	100 % de renouvellement du Parlement des enfants au niveau des communautés rurales, communes et des communes d'arrondissement et au niveau national	100% des départements disposent de plan d'action des Parlements des enfants	100% des départements disposent de plan d'action des Parlements des enfants	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	47.159.309	48.809.885	50.518.231	
Dépenses de fonctionnement	24.513.450	25.739.123	27.026.079	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	71.672.759	74.549.007	77.544.309	
Description des principales activités	Renforcement du dispositif de protection des enfants au niveau national et local Renforcement du cadre politique et légal de protection de l'enfance Synergie des interventions de protection Participation des enfants Campagnes d'enregistrement des enfants			
Remarques et observations				

Composante 3.3 : Réduire la vulnérabilité des enfants				
Unité responsable	Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance			
Description	assurer aux enfants en situation de vulnérabilité l'accès aux services de protection et aux services sociaux de base répondant aux normes de qualité			
Objectifs spécifiques de la composante	Renforcer les mécanismes de prise en charge des enfants vulnérables Renforcer le dispositif national et local d'intervention des acteurs Améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des enfants talibés			
Indicateurs de performance	2012	2013	2014	
% des enfants vulnérables ciblés bénéficiant de services de protection	25% des enfants ciblés bénéficiant de prestations de services	65 % des enfants ciblés bénéficiant de prestations de services	100% des enfants ciblés bénéficiant de prestations de services	
Taux de couverture de mécanismes de protection	62% structures participent à la prise en charge des enfants vulnérables	67% structures participent à la prise en charge des enfants vulnérables	69% structures participent à la prise en charge des enfants vulnérables	
Taux d'acteurs renforcés par rapport à l'objectif de 4 500	62% des acteurs sont formés et renforcés	71% des acteurs sont formés et renforcés	100% des acteurs sont formés et renforcés	
% des enfants talibés bénéficiant d'une amélioration de leurs conditions de vie et d'apprentissage dans les zones ciblées	16% des enfants talibés bénéficiant de conditions de vie et d'apprentissage améliorées	17% des enfants talibés bénéficiant de conditions de vie et d'apprentissage améliorées	18% des enfants talibés bénéficiant de conditions de vie et d'apprentissage améliorées	
Moyens financiers	2012	2013	2014	
Dépenses de personnel	71.993.390	74.295.503	76.895.845	
Dépenses de fonctionnement	36.116.700	37.922.535	39.818.662	
Dépenses de transferts courants	56.000.000	56.000.000	56.000.000	
Dépenses d'investissement	311.000.000	311.000.000	311.000.000	
Dépenses de transferts de capital	130.000.000	130.000.000	130.000.000	
Dépenses totales	605.110.090	609.218.038	613.714.507	
Description des principales activités	Développement de service de qualité Accès aux services sociaux de base Amélioration des conditions de vie et d'études des enfants talibés			
Remarques et observations				

Programme 4 : Appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Objectifs globaux du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réduction de la féminisation de la pauvreté • Favoriser l'émergence d'organisations de femmes et de jeunes filles plus viables, performantes dans leurs interventions • Contribuer à la réduction de la vulnérabilité chez les femmes et jeunes filles
--------------------------------	--

Composante 4.1 : Autonomisation de la femme et de la jeune fille

Unité responsable	Direction des organisations féminines		
Description	Contribuer à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille par - la mise à disposition d'informations sur les opportunités de financement décentralisées, d'autofinancement et de création d'emploi; - la mise en oeuvre d'un programme de formation qualifiante; - la promotion d'un environnement socioculturel favorable à la protection et au respect des droits de la femme et de la jeune fille		
Objectifs spécifiques de la composante	Augmenter à hauteur de 50% le nombre de femmes dans les instances de décision totalement ou partiellement électives à l'horizon 2014 par rapport aux élections de 2007 et de 2009 Augmenter à hauteur de 30% le pourcentage des femmes et jeunes filles membres des OF alphabétisées et connaissant leurs droits d'ici 2014 Renforcer les compétences et les opportunités économiques des femmes et jeunes filles membres des OF d'ici 2014		
Indicateurs de performance	2012	2013	2014
% de femme dans les instances totalement ou partiellement électives (Assemblée Nationale, Sénat, Conseil économique et social, Collectivités Locales)	Accroître de 25,4% le nombre de femmes à l'Ass Nat*; de 10% au Sénat ; de 14,20% au CES par rapport à l'année de référence 2007	-	Accroître de 37,10% le nombre de femmes présentes dans les conseils régionaux; de 23,10% dans les conseils municipaux; de 38,60% dans les conseils ruraux par rapport aux dernières élections locales de 2009
% de femmes et jeunes filles membres des OF alphabétisées et connaissant leurs droits	Augmenter de 2,22% l'effectif des femmes à alphabétiser à l'horizon 2014 et connaissant leurs droits (soit 300/13 500)	Augmenter de 2,22% l'effectif des femmes à alphabétiser à l'horizon 2014 et connaissant leurs droits (soit 300/13 200)	Augmenter de 2,32% l'effectif des femmes à alphabétiser à l'horizon 2014 et connaissant leurs droits (soit 300/12 900)
% de femmes et de jeunes filles membres d'OF formée et bénéficiant des produits et services des SFD	Accroître de 32% l'effectif des femmes et jeunes filles devant être formées et bénéficier des produits et services des SFD (soit 6000/18750)	Accroître de 34% l'effectif des femmes et jeunes filles devant être formées et bénéficier des produits et services des SFD (soit 6375/12750)	Accroître de 34% l'effectif des femmes et jeunes filles devant être formées et bénéficier des produits et services des SFD (soit 6375)

Remarques et observations	Durant chaque session de formation des formateurs, chaque OF sera représentée par une participante. Ces femmes relais formées au cours des 6 sessions vont démultiplier les formations reçues au niveau de leurs organisations respectives, soit au total 180 OF qui vont bénéficier de démultiplication de ces formations,
---------------------------	---

Composante 4.3 : Appui direct en faveur des groupes vulnérables				
Unité responsable	Direction des organisations féminines			
Description	Soutien direct à travers la mise en place de subvention aux groupes vulnérables (cash transfert, bons d'achat alimentaire, revolving product : produit tournant) en partenariat avec les organisations féminines			
Objectifs spécifiques de la composante	Augmenter les revenus des femmes et des jeunes filles membres des ménages les plus vulnérables de 10% au travers des transferts directs dans les zones ciblées			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Taux de couverture des zones ciblées par les mécanismes de transferts directs	Couverture de 37% des zones ciblées	Couverture de 74% des zones ciblées	Couverture de 100% des zones ciblées
	Augmentation en % des revenus des ménages vulnérables comprenant des femmes et jeunes filles membres d'organisation féminine ciblées au travers les mécanismes de transferts directs	Hausse des revenus de 10% des femmes et jeunes filles ciblées	Hausse des revenus de 10% des femmes et jeunes filles ciblées	Hausse des revenus de 10% des femmes et jeunes filles ciblées
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	18.199.500	19.213.212	19.885.675
	Dépenses de fonctionnement	20.500.000	21.525.000	22.601.250
	Dépenses de transferts courants	560.213.000	560.213.000	560.213.000
	Dépenses d'investissement	0	0	0
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	598.912.500	600.951.212	602.699.925
Description des principales activités	il s'agira d'appuyer des catégories vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles identifiées au préalable à travers des enquêtes en produits alimentaires et/ou monétaires etc .			
Remarques et observations				

Moyens financiers		2012	2013	2014
Description des principales activités				
Cette composante repose essentiellement sur des activités d'information sur les opportunités économiques, de plaidoyer pour l'accès aux instances de décision et de formation				
Remarques et observations				
Pour atteindre le taux de 30% de femmes alphabétisées en 2014 par rapport au taux de référence de 28,2% en 2010 (source ANSD), il faut alphabétiser 13500 femmes				
Pour augmenter le taux de pénétration des SFD de 2,5% auprès des femmes et jeunes filles membres des OF, il faut toucher 18 750 par rapport au taux de référence de 44% en 2010 (source DMF: rapport sur la situation globale du secteur au 30 décembre 2010)				
Dépenses de personnel	34.024.610	35.215.471	36.448.013	
Dépenses de fonctionnement	156.854.000	164.696.700	172.931.535	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	190.878.610	199.912.171	209.379.548	

Composante 4.2 : Renforcement des capacités de gestion des organisations de femmes et de jeunes filles				
Unité responsable	Direction des organisations féminines			
Description	Par un renforcement des capacités de gestion des organisations (leadership, gestion de conflits, bonne gouvernance, etc.) et le développement de partenariat avec les PTF			
Objectif spécifique de la composante	Améliorer les capacités et connaissances techniques de 540 organisations féminines d'ici 2014			
Indicateurs de performance				
	2012	2013	2014	
Nombre d'organisations féminines formées en technique de gestion, de recherche de financement et en bonne gouvernance	Accroître de 180 le nombre d'organisations féminines formées	Accroître 180 le nombre d'organisations féminines formées	Accroître de 180 le nombre d'organisations féminines formées	
Dépenses de personnel	7.279.800	7.534.593	7.798.304	
Dépenses de fonctionnement	8.200.000	8.610.000	9.040.500	
Dépenses de transferts courants	0	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	
Dépenses de transferts de capital	0	0	0	
Dépenses totales	15.479.800	16.144.593	16.838.804	
Description des principales activités				
cette composante repose sur des modules de formations en gestion et de partenariat avec les partenaires techniques et financiers				

Programme 5 : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté et suivi / évaluation des programmes

Objectifs globaux du programme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atténuer la pauvreté et étendre la protection sociale au profit des Groupes Vulnérables; 2. Renforcer la disponibilité des données sur les groupes vulnérables pour une bonne planification des programmes; 3. Planifier, suivre et évaluer les programmes du Secteur pour un renforcement des interventions en faveur des groupes vulnérables.
--------------------------------	--

Composante 5.1 : Amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux systèmes de protection sociale

Unité responsable	CSO		
Description	Renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base		
Objectifs spécifiques de la composante	<p>Améliorer l'accès des populations sous desservies des régions de Louga, Matam et St-Louis aux infrastructures et services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement</p> <p>Renforcer les capacités des Groupes Vulnérables à saisir les opportunités économiques dans les zones d'intervention de Louga, Matam et St-Louis</p> <p>Augmenter le pourcentage des populations démunies ayant accès à un système adéquat de protection sociale dans les zones d'intervention de Louga, Matam et St-Louis</p>		
Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux d'accès des populations des zones sous-desservies aux services de santé (2009=58%)	61%	64%	67%
Taux d'accès des populations des zones sous-desservies aux services d'éducation (2009=87%)	90%	93%	96%
Taux d'accès des populations des zones sous-desservies à l'eau potable (2009=85%)	88%	91%	94%
Le pourcentage des membres des groupes vulnérables ciblés ayant bénéficié d'une formation et d'activités génératrices de revenus	54%	77%	100%
Le pourcentage de la population des zones ciblées bénéficiant d'un système adéquat de protection sociale est mis en place	10%	10%	10%
Moyens financiers	2012	2013	2014
Dépenses de personnel	4.448.112	4.603.796	4.764.929
Dépenses de fonctionnement	11.100.000	11.516.250	11.953.313
Dépenses de transferts courants	0	0	0
Dépenses d'investissement	3.191.000.000	3.191.000.000	3.191.000.000
Dépenses de transferts de capital	0	0	0
Dépenses totales	3.206.548.112	3.207.120.046	3.207.718.242
Description des principales activités	<p>*Ciblage des zones bénéficiaires, lancement du processus de sélection des opérateurs de mise en œuvre et sélection des maîtres d'œuvre chargés du suivi</p> <p>*Mise en place d'un dispositif conceptuel pour faciliter la formation en AGR et financement des GV (initiatives communautaires, OF,...)</p> <p>*Renforcement des mécanismes de protection sociale</p>		
Remarques et observations			

Composante 5.2 : Amélioration du dispositif de ciblage, de suivi évaluation et d'information sur la pauvreté				
Unité responsable	CSO			
Description	Amélioration des dispositifs de ciblage (géographique, communautaire et catégoriel), de suivi-évaluation des Groupes Vulnérables et du partage d'informations			
Objectifs spécifiques de la composante	Disposer d'un système d'informations global et intégré sur la pauvreté et la vulnérabilité et le rendre fonctionnel au niveau national et déconcentré Disposer d'une base de données fiable sur les cibles permettant une prise de décisions et la formulation de stratégies pertinentes			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Le pourcentage des régions ciblées de Louga, St-Louis, Matam pour lesquelles les statistiques intégrées sur la pauvreté sont disponibles	100%	100%	100%
	Le pourcentage des cibles composant les groupes vulnérables pour lesquelles des données sont disponibles	100%	100%	100%
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	5.615.444	5.811.984	6.015.404
	Dépenses de fonctionnement	5.550.000	5.827.500	6.118.875
	Dépenses de transferts courants	0	0	0
	Dépenses d'investissement	330.000.000	330.000.000	330.000.000
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	341.165.444	341.639.484	342.134.279
Description des principales activités	*Renforcement des mécanismes d'informations et de coordination au niveau central et déconcentré dans le cadre de projets et programmes de lutte contre la pauvreté *Définition des cibles et mise en place d'un registre statistique unique et unifié des cibles en matière de cash transfert *Élaboration de documents de projets et programmes de lutte contre la pauvreté sur les objectifs stratégiques sectoriels pertinents alignés au DSRP et développement de mécanismes de mobilisation de ressources auprès des PTF concernés			
Remarques et observations				

Composante 5.3 : Capitalisation, harmonisation et alignement des actions de lutte contre la pauvreté				
Unité responsable	CSO			
Description	Valorisation des expériences acquises, Renforcement de la coordination des actions/stratégies destinées aux Groupes Vulnérables, harmonisation et alignement			
Objectifs spécifiques de la composante	Avoir un dispositif intégré de coordination et d'harmonisation des stratégies d'intervention rendu fonctionnel au niveau national et local			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Un cadre ministériel de coordination des projets de développement est en place	Cadre en place et fonctionnel	Cadre en place et fonctionnel	Cadre en place et fonctionnel
	Pourcentage des régions bénéficiant d'un cadre de coordination des projets de développement est mis en place	40%	65%	100%
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	5.615.444	5.811.984	6.015.404
	Dépenses de fonctionnement	1.850.000	1.942.500	2.039.625
	Dépenses de transferts courants	0	0	0
	Dépenses d'investissement	0	0	0
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	7.465.444	7.754.484	8.055.029
Description des principales activités	*Consolidation et renforcement des ressources documentaires existantes en matière d'archivage et de capitalisation des expériences *Renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et déconcentré			
Remarques et observations				

Composante 5.4 : Suivi et évaluation des programmes du Ministère de la Famille				
Unité responsable	DSDS			
Description	Assurer le soutien à la planification des programmes du Ministère et mettre en œuvre le suivi et évaluation des objectifs et résultats			
Objectifs spécifiques de la composante	Les programmes du Ministère sont planifiés annuellement Suivre et mesurer de manière systématique l'atteinte des résultats et objectifs du Ministère L'ensemble des programmes du Ministère participent à la préparation des rapports trimestriels et à celle du rapport annuel			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Le pourcentage des structures du Ministère qui participent au CDSMT et dont le plan de travail annuel est disponible	100%	100%	100%
	Le pourcentage des programmes du Ministère pour lesquelles des données sur l'atteinte des résultats et objectifs sont disponibles	60%	80%	100%
	Le pourcentage des programmes du Ministère qui participent à la préparation des rapports	100%	100%	100%
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	9.478.800	9.810.558	10.153.928
	Dépenses de fonctionnement	53.871.900	56.565.495	59.393.770
	Dépenses de transferts courants	100.200.000	100.200.000	100.200.000
	Dépenses d'investissement	0	0	0
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	163.550.700	166.576.053	169.747.697
Description des principales activités	Coordonner et mettre en œuvre le suivi et l'évaluation des programmes du Ministère			
	Partager l'information sur le suivi et évaluation			
Remarques et observations				

Composante 5.5 : Élaboration de stratégies de développement social				
Unité responsable	DSDS			
Description	Développement, identification et capitalisation de stratégies de développement social			
Objectifs spécifiques de la composante	Appuyer le développement et la planification des stratégies et programmes du Ministère, notamment pour la préparation du CDSMT Renforcer les capacités des structures du Ministère en planification et en suivi			
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Le pourcentage des programmes du Ministère appuyés	100%	100%	100%
	Le pourcentage des structures du Ministère où des agents sont formés en planification et suivi	60%	80%	100%
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	37.915.200	39.242.232	40.615.710
	Dépenses de fonctionnement	125.701.100	131.986.155	138.585.463
	Dépenses de transferts courants	0	0	0
	Dépenses d'investissement	0	0	0
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	163.616.300	171.228.387	179.201.173
Description des principales activités	Identification et capitalisation des stratégies et programmes mis en œuvre par les services techniques			
	Traduction des stratégies concluantes en modules de formations destinées aux agents du Ministère			
	Formulation de stratégies nouvelles et de propositions de programmes pour la démultiplication des stratégies concluantes			
Remarques et observations				

Programme 6 : Administration, Gestion et Coordination

Objectifs globaux du programme	Renforcer les moyens du Ministère pour une gestion efficiente des ressources Améliorer la capacité du Ministère à réaliser ses missions
--------------------------------	--

Composante 6.1 : Administrer les ressources du ministère

Unité responsable	DAGE		
Description	Assurer l'administration des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère		
Objectifs spécifiques	Améliorer la qualité et la quantité des RH dans 75% des unités du ministère d'ici 2014 Améliorer les dotations en matériel dans 65% des unités du ministère d'ici 2014 Augmenter la mobilisation des ressources financières pour les programmes du Ministère chaque année d'ici 2014		
Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux des structures du Ministère renforcées	25% des structures renforcées	50% des structures renforcées	75% des structures renforcées
Taux des structures du Ministère dotées en matériel	35% des structures dotées	50% des structures dotées	65% des structures dotées
Augmentation du niveau total des ressources du Ministère par rapport au budget de l'année 2011	Augmentation de 10% par rapport à 2011	Augmentation de 20% par rapport à 2011	Augmentation de 30% par rapport à 2011
Moyens financiers	2012	2013	2014
Dépenses de personnel	38.401.160	39.745.201	41.136.283
Dépenses de fonctionnement	255.393.000	268.162.650	281.570.783
Dépenses de transferts courants	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0
Dépenses de transferts de capital	0	0	0
Dépenses totales	293.794.160	307.907.851	322.707.065
Description des principales activités	Créer un service de gestion des RH au sein de la DAGE/Équiper avec un matériel adéquat les unités et encourager le partage des ressources/Faire un plaidoyer auprès des acteurs étatiques (présidence, primature, ministre des Finances, parlementaires, etc.) et PTF pour augmenter l'enveloppe budgétaire du Ministère		
Remarques et observations			

Composante 6.2 : Assurer la coordination des activités du Ministère				
Unité responsable	Cabinet			
Description	Assurer la planification, le suivi des programmes, la coordination et l'exécution correcte des activités du Ministère			
Objectifs spécifiques de la composante	Des réunions de coordination sont tenues selon une périodicité fixée par le Cabinet			
	Le suivi et l'évaluation des activités orientent une bonne exécution des décisions			
	Le suivi et évaluation des programmes renforce la performance du Ministère			
	Les activités de communication sont appuyées par le cabinet			
Les activités d'analyse juridique sont appuyées par le cabinet				
Indicateurs de performance		2012	2013	2014
	Pourcentage des rencontres tenues par rapport au calendrier initial	95% des rencontres tenues	95% des rencontres tenues	95% des rencontres tenues
	Taux d'exécution des décisions issues des rencontres de coordination	80% des décisions exécutées	90% des décisions exécutées	95% des décisions exécutées
	Pourcentage des structures du Ministère qui présentent des résultats dans les rapports trimestriels et le rapport annuel de performance	80% des programmes du Ministère présentent des résultats dans les rapports trimestriels et annuels	90% des programmes du Ministère présentent des résultats dans les rapports trimestriels et annuels	100% des programmes du Ministère présentent des résultats dans les rapports trimestriels et annuels
	Pourcentage des structures du Ministère qui utilisent les services de communication	60% des structures	80% des structures	100% des structures
	Pourcentage des structures du Ministère qui utilisent les services juridiques	50% des structures	80% des structures	100% des structures
Moyens financiers		2012	2013	2014
	Dépenses de personnel	138.594.820	138.594.820	138.594.820
	Dépenses de fonctionnement	228.858.000	240.300.900	252.315.945
	Dépenses de transferts courants	0	0	0
	Dépenses d'investissement	0	0	0
	Dépenses de transferts de capital	0	0	0
	Dépenses totales	367.452.820	378.895.720	390.910.765
Description des principales activités	Préciser les missions et responsabilités de chaque unité organisationnelle, préciser et optimiser les fonctions de chaque unité (pour minimiser les dédoublements et chevauchements et renforcer les services à la population)/Assurer la direction et la coordination du Ministère/Soutenir les activités de communication, de sensibilisation et de formation du Ministère au moyen d'une cellule d'appui technique supportant les activités des directions et programmes dans ce domaine/Soutenir les activités de natures juridiques du Ministère par la mise en place d'une cellule d'appui technique			
Remarques et observations				